Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 01/07/2024 - 90888 - 2003 B 15206 - 450 142 336 - GORALSKA SERVICES

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION PAR ABSORPTION

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

Bourdon-Saint Louis, société par actions simplifiée, au capital de 341.020 euros, dont le siège social est sis 34-38, rue Camille Pelletan – 92300 Levallois-Perret, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 500 626 809 ;

(ci-après la « **Société Absorbante** » ou « **Bourdon-Saint Louis** ») ;

ET

GORALSKA SERVICES, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 63, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 142 336 ;

(ci-après la « **Société Absorbée** » ou « **Goralska Services** ») ;

(la Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées les « **Parties**»).

PRÉAMBULE

(A) Dans le cadre d'un projet de simplification de la structure du groupe formé par la Société Internationale Immobilière et Financière Franco-allemande (« **SIIFFA** »), les Parties sont convenues de procéder à une fusion de Goralska Services dans Bourdon-Saint Louis (la « **Fusion** »).

(B) Le Président de Bourdon-Saint Louis et le gérant de Goralska Services ont ainsi arrêté conjointement le présent projet commun de traité de fusion (le « **Projet Commun de Traité de Fusion** ») afin de définir les conditions et modalités de la fusion par voie d'absorption de Goralska Services par Bourdon-Saint Louis.

1 Définitions – Interprétations

1.1 Définitions

« **Conditions Suspensives** »	a le sens qui lui est attribué à l'Article 13 ;
« **Date d'Effet** »	a le sens qui lui est attribué à l'Article 6.2.1 ;
« **Date de Réalisation** »	a le sens qui lui est attribué à l'Article 6.1.1 ;
« **Fusion** »	a le sens qui lui est attribué au paragraphe (A) du Préambule ;
« **Parties** »	a le sens qui lui est attribué dans les comparutions ;

« **Projet Commun de Traité de Fusion** »	a le sens qui lui est attribué au paragraphe (B) du Préambule ;
« **Règlement ANC** »	a le sens qui lui est attribué à l'Article 9 ;
« **Société Absorbante** »	a le sens qui lui est attribué dans les comparutions ;
« **Société Absorbée** »	a le sens qui lui est attribué dans les comparutions ;

1.2 Interprétation

1.2.1 Les Annexes font partie intégrante du présent Projet Commun de Traité de Fusion et toute référence au présent Projet Commun de Traité de Fusion sera réputée inclure les Annexes.

1.2.2 Les intitulés des Articles, des paragraphes et des Annexes ont été insérés à titre d'information et ne peuvent influer sur l'interprétation du présent Projet Commun de Traité de Fusion.

1.2.3 Les termes indiqués au singulier doivent également être compris au pluriel et vice-versa.

1.2.4 Lorsqu'il est fait référence à une période au cours de laquelle un acte doit être accompli ou une action entreprise, les règles des articles 640 à 642 du Code de procédure civile seront applicables.

2 Présentation des sociétés

2.1 BOURDON-SAINT LOUIS (Société Absorbante)

2.1.1 Bourdon-Saint Louis, [société par actions simplifiée de droit français, a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 500 626 809, le 13 février 2008, pour une durée de 99 ans.

2.1.2 L'objet social de la Société Absorbante est le suivant :

« La Société a pour objet social, en France ou à l'étranger :

- *l'acquisition, la propriété, la détention et la gestion par voie de location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;*
- *la propriété, la gestion et l'exploitation de tout fonds de commerce d'hôtel, d'hôtel meublé, de résidences services avec, sous réserve de l'obtention des autorisations administrations, prestations de mini-bar, bar, restaurant ainsi que toutes activités s'y rattachant et toutes activités annexes ;*
- *et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation. »*

2.1.3 Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.4 A la date des présentes, le capital social de Bourdon-Saint Louis s'élève à trois cent quarante-et-un mille vingt euros (341.020 €), divisé en trente-quatre mille cent deux (34.102) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, toutes de même catégorie et intégralement souscrites et libérées.

2.1.5 A la date des présentes, le capital social de Bourdon-Saint Louis est détenu comme suit :

	Actions détenues	**% du capital social détenu**
SIIFFA	32.396	94,997 %
LABEXA	1705	5 %
SARL VINAIGRIERS	1	0,003 %
Total	**34.102**	

2.1.6 Bourdon-Saint Louis n'a pas émis de valeurs mobilières ou droits (obligations, valeurs mobilières composées, bons et options, etc.) donnant accès ou non à son capital autres que les actions composant son capital social.

2.1.7 En outre, aucun associé de Bourdon-Saint Louis n'est titulaire de droits spéciaux ou d'avantages particuliers. Aucun avantage particulier ne sera conféré au titre de la Fusion.

2.1.8 Bourdon-Saint Louis n'a pas vocation à offrir ses titres au public et ses actions ne sont pas admises à la négociation sur un quelconque marché financier (réglementé ou non).

2.1.9 Bourdon-Saint Louis a un représentant légal, le Président. Le Président actuel est SIIFFA. Il n'est pas prévu de modifier la gouvernance de Bourdon-Saint Louis dans le cadre de la Fusion.

2.1.10 A la date des présentes, Bourdon-Saint Louis n'emploie pas de salarié.

2.2 GORALSKA SERVICES (Société Absorbée)

2.2.1 Goralska Services est une société à responsabilité limitée de droit français dont le siège social est situé 63, avenue des Champs-Elysées – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 142 336, le 29 septembre 2003, pour une durée de 99 ans.

2.2.2 L'objet social de Goralska Services est le suivant :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- *l'acquisition, la gestion, la valorisation et la vente de tous biens immobiliers soit directement soit par acquisition de participations dans des sociétés détenant directement ou indirectement de tels biens ;*
- *la propriété et l'exploitation de tout fonds de commerce d'hôtel, d'hôtel meublé, de résidences services avec, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives, prestations de mini-bar, bar, restaurant ainsi que toutes activités s'y rattachant et toutes activités annexes ;*
- *et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement. »*

2.2.3 Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2.4 A la date des présentes, le capital social de Goralska Services s'élève à dix mille euros (10.000 €), divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, toutes de même catégorie et intégralement souscrites et libérées.

2.2.5 A la date des présentes, le capital social de Goralska Services est intégralement détenu par SIIFFA.

2.2.6 Goralska Services n'a pas émis de valeurs mobilières ou droits (obligations, valeurs mobilières composées, bons et options, etc.) donnant accès ou non à son capital autres que les actions composant son capital social.

2.2.7 En outre, l'associé unique de Goralska Services n'est pas titulaire de droits spéciaux ou d'avantages particuliers. Aucun avantage particulier ne sera conféré au titre de la Fusion.

2.2.8 Goralska Services n'offre pas de titres au public et ses actions ne sont pas admises à la négociation sur un quelconque marché financier (réglementé ou non).

2.2.9 Goralska Services a deux représentants légaux, Xavier Vidal et Marion Bertrand, gérants.

2.2.10 A la date des présentes, Goralska Services emploie sept (7) salariés.

3 Liens entre les Parties à la Fusion

3.1 Lien capitalistique

A la date des présentes, la Société Absorbée est détenue intégralement par SIIFFA et la Société Absorbante est détenue à plus de 90 % par SIIFFA.

3.2 Dirigeant commun

Le gérant de la Société Absorbée est Xavier Vidal. Le Président de la Société Absorbante est SIIFFA, dont le Directeur général est Xavier Vidal.

4 Présentation de la Fusion

4.1 Description de la Fusion

Sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, Goralska Services sera absorbée par Bourdon-Saint Louis, ce qui entraînera la transmission universelle de l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de Goralska Services à Bourdon-Saint Louis et Goralska Services sera dissoute.

Il est rappelé en tant que de besoin que la Fusion ayant lieu par absorption, la Fusion n'entraîne pas de création d'une personnalité morale nouvelle. A l'issue de la Fusion, Bourdon-Saint Louis conservera notamment sa forme, son objet, sa dénomination et son siège social.

4.2 Motifs et buts de la Fusion

La Fusion s'inscrit dans le cadre d'un projet de simplification et de rationalisation de la structure du groupe formé par SIIFFA et ses filiales.

Cette opération permettra *in fine* de réunir au sein de la Société Absorbante la détention de l'immeuble dans lequel est exploité l'hôtel Goralska Résidences Paris Bastille et les activités d'exploitation dudit hôtel.

5 Consultation des institutions représentatives du personnel

Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée ne disposent d'instance représentative du personnel.

6 Date de Réalisation Juridique – Jouissance – Date d'Effet

6.1 Date de réalisation juridique de la Fusion

6.1.1 La Fusion sera définitivement réalisée juridiquement, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 13, le 1er octobre 2024 à minuit (la « **Date de Réalisation** »).

6.1.2 La Société Absorbante sera propriétaire des éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit dans le Projet Commun de Traité de Fusion, soit dans la comptabilité de la Société Absorbée, à compter de la Date de Réalisation, et le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à cette même date.

6.2 Jouissance de l'apport-fusion – Date d'Effet

6.2.1 Les Parties conviennent que, d'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion sera effective rétroactivement au 1er janvier 2024 (la « **Date d'Effet** »), de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter du 1er janvier 2024 jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la Société Absorbante, considérées comme réalisées par la Société Absorbante.

6.2.2 La Société Absorbante sera en conséquence réputée avoir la jouissance des éléments d'actif et de passif apportés par la Société Absorbée rétroactivement à compter de la Date d'Effet, et toutes les opérations dont les éléments transmis auront pu faire l'objet pendant la période intercalaire seront considérées de plein droit comme ayant été réalisées pour le compte et aux risques de la Société Absorbante.

7 Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion

Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, au 31 décembre 2023 tels que figurant respectivement en Annexe 1 et en Annexe 2.

Ces comptes ont été approuvés par l'associé unique de la Société Absorbée le 20 juin 2024 et par les associés de la Société Absorbante le 28 juin 2024.

8 Régime de la fusion

8.1 S'agissant d'une fusion entre sociétés sous forme respectivement de société par actions simplifiée et de société à responsabilité limitée et qui sont détenues par SIIFFA à hauteur d'au moins 90 % des droits de vote, la Fusion sera réalisée en application des dispositions des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, et en particulier de l'article L. 236-12 du Code de commerce prévoyant le régime des fusions dites « semi-simplifiées » applicable à la fusion de sociétés sœurs détenues à au moins 90 % par la même société.

8.2 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-12 du Code de commerce, la réalisation de la Fusion ne donne lieu ni à l'approbation de la fusion par les associés de la Société

Absorbée, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux articles L. 236-9 et L. 236-10 du Code de commerce, la Société Absorbée étant détenue par un associé unique.

9 Méthode d'évaluation

Les Parties étant sous contrôle commun, et conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 relatif au plan comptable général du 5 juin 2014, tel que dernièrement modifié par le règlement ANC n° 2023-08 du 22 novembre 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 (le « **Règlement ANC** »), les éléments d'actif apportés par la Société Absorbée et des éléments de passif pris en charge par la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion, devraient être évalués à leur valeur comptable à la Date d'Effet.

Toutefois, conformément à la dérogation prévue à l'article 743-3 du Plan comptable général issu du Règlement ANC, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Date d'Effet étant négatif et en conséquence insuffisant pour permettre la libération du capital de la Société Absorbante, les Parties sont convenues d'évaluer les éléments d'actif apportés par la Société Absorbée et les éléments de passif pris en charge par la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion à la valeur réelle.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur réelle des éléments d'actif apportés par la Société Absorbée et les éléments de passif pris en charge par la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion figurent en Annexe 3.

10 Désignation et évaluation des actifs et des passifs de la Société Absorbée

La Société Absorbée transfère à la Société Absorbante, sous les garanties habituelles de fait et de droit à cet égard, et dans les conditions prévues à l'Article ci-dessous, l'ensemble de ses biens, droits et obligations et son passif, tels qu'existant à la Date de Réalisation.

Il est précisé que la liste des actifs et passifs figurant à l'Article 10 n'a qu'une valeur indicative. La Fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble du patrimoine (y compris, le cas échéant, les engagements hors bilan et les privilèges qui y sont attachés) de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

10.1 Actifs transférés

L'actif apporté par la Société Absorbée comprend, sur la base de l'état financier annuel au 31 décembre 2023 de Goralska Services, l'ensemble des biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur nette comptable :

(en euros)	**Valeur brute**	**Amortissements / Dépréciations**	**Valeur nette comptable au 31/12/2023**
Actif immobilisé	1.493.267	521.443	971.824
dont immobilisations incorporelles	29.445	28.900	545

dont immobilisations corporelles	865.553	492.543	373.010
dont immobilisations financières	598.268	-	598.268
Actif circulant	829.752	-	829.752
dont stocks	13.650	-	13.650
dont créances	555.493	-	555.493
dont disponibilités	19.451	-	19.451
dont charges constatées d'avance	241.158		241.158
Total	2.323.019	521.443	1.801.576

10.2 Passifs transférés

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la Société Absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière.

Il est indiqué, en tant que besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

Le passif pris en charge par la Société Absorbante comprend, sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2023 de Goralska Services :

(en euros)	**Valeur nette comptable**
Provision	-
Dettes financières	2.016.928
Dettes d'exploitation	2.209.312
Autres dettes	9.208
Total	4.235.447

10.3 Actif net transféré

En conséquence de ce qui précède, l'actif net transféré à la Société Absorbante s'établit comme suit :

(en euros)	**Valeur nette comptable**
Total des actifs au 31 décembre 2023	1.801.576

Total du passif au 31 décembre 2023	4.235.447
Actif net au 31 décembre 2023	(2.433.871)

L'actif net comptable apporté étant insuffisant pour permettre la libération du capital nécessaire à l'émission des actions rémunérant la Fusion, les éléments apportés seront évalués et retranscrits dans les livres de la Société Absorbante à leur valeur réelle conformément aux dispositions de l'article 743-3 du plan comptable général.

10.4 Engagements et éléments incorporels hors bilan

Tous les engagements hors bilan se rattachant à la Société Absorbée et tous les éléments incorporels détenus par la Société Absorbée (tels que son fonds de commerce ou sa clientèle) et ne figurant pas dans les comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2023 sont également transférés à la Société Absorbante.

10.5 Traitement comptable

L'actif net apporté sera comptabilisé dans les comptes de la Société Absorbante à sa valeur réelle à la Date d'Effet.

La différence entre la valeur réelle des apports telle qu'énoncée ci-dessus et le montant de l'augmentation de capital sera comptabilisée en prime de fusion.

11 Rémunération de la Fusion

11.1 Détermination du rapport d'échange

11.1.1 Pour la détermination du nombre d'actions devant être émises en rémunération de la Fusion, il a été calculé une parité d'échange fondée sur les valeurs réelles respectives à la date des présentes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, estimées selon les principes figurant Annexe 3 respectivement à sept millions six cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (7.609.984 €) pour la Société Absorbante et deux millions quatre cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros (2.442.690 €) pour la Société Absorbée.

11.1.1 A partir de ces éléments de valorisation, la parité a été établie, de convention expresse entre les Parties à la Fusion, à 10.946 actions ordinaires nouvelles de la Société Absorbante pour 10.000 actions ordinaires de la Société Absorbée.

11.2 Augmentation de capital de la Société Absorbante

11.2.1 Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté par les Parties, que la Société Absorbante augmentera son capital de cent neuf mille quatre cent soixante euros (109.460 €) par création de dix mille neuf cent quarante-six (10.946) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, qui seront toutes attribuées à l'associé unique de la Société Absorbée.

Le capital social de la Société Absorbante sera ainsi porté à quatre cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (450.482 €).

11.2.2 L'associé unique de la Société Absorbée a décidé de renoncer aux droits à rompus dégagés par la Fusion.

11.2.3 Sera inscrite à un compte « prime de fusion », la différence entre :

- la valeur réelle de l'actif net transmis par la Société Absorbée, soit deux millions quatre cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros (2.442.690 €) ; et
- la valeur nominale des actions à émettre à titre d'augmentation de capital par la Société Absorbante, soit cent neuf mille quatre cent soixante euros (109.460 €),

  soit un montant de deux millions trois cent trente-trois mille deux cent trente euros (2.333.230 €).

11.2.4 Les actions nouvelles de la Société Absorbante porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt de sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation. Elles seront négociables à compter de la Date de Réalisation.

11.2.5 L'approbation de la Fusion par les associés de la Société Absorbante vaudra autorisation donnée au Président de la Société Absorbante :

- d'imputer sur le montant de la prime de fusion les frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la Fusion ;
- de prélever sur cette prime les sommes nécessaires pour reconstituer le cas échéant la réserve légale ;
- de porter sur ce compte tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

11.3 Dissolution de la Société Absorbée

Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, la réalisation de la Fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la Date de Réalisation. Par conséquent, la Société Absorbée sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la Fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion.

12 Charges et conditions de la Fusion

12.1 Charges et conditions de la Fusion

12.1.1 La Société Absorbante prendra les biens transférés par la Société Absorbée dans le même état qu'à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

12.1.2 La Société Absorbante aura tous pouvoirs, à compter de la Date de Réalisation, pour engager ou se défendre contre toute procédure judiciaire en cours ou nouvelle, en lieu et place de la Société Absorbée et relative aux actifs transférés et pour recevoir ou payer toutes les sommes dues en vertu de sentences judiciaires ou d'accords transactionnels.

12.1.3 La Société Absorbante supportera et paiera, à compter de la Date de Réalisation, tous les impôts, primes d'assurance et cotisations, ainsi que toutes les charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens et droits transférés

et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens transférés.

12.1.4 La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous les traités, contrats et conventions conclus avec quiconque dans le cadre de l'exploitation des biens transférés, toutes les assurances contre tous risques, et sera subrogée dans tous les droits et obligations qui en découlent à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

12.1.5 La Société Absorbante devra se conformer à toutes les lois, décrets, arrêtés, règlements et usages relatifs à l'exploitation des biens transférés et obtenir personnellement toutes les autorisations qui pourraient être requises, dans chaque cas à ses propres risques.

12.1.6 La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans tous les droits et obligations découlant des contrats de toute nature, substituant valablement la Société Absorbée devant les tiers dans l'exploitation de ses activités. La Société Absorbée s'engage à effectuer, chaque fois que nécessaire, les démarches pour le transfert de ces contrats.

12.1.7 Conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail français, les contrats de travail de la Société Absorbée dissoute et les droits et obligations y afférents seront transmis à la Société Absorbante du fait de la Fusion.

12.2 Engagements

12.2.1 La Société Absorbée devra, jusqu'à la Date de Réalisation, continuer à exercer ses activités dans le cours normal des affaires et ne devra rien faire, ou laisser faire, qui puisse entraîner sa dépréciation.

12.2.2 La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante à la Date de Réalisation tous les biens et droits transférés conformément au présent Projet Commun de Traité de Fusion, ainsi que tous les titres et documents de toute nature y afférents.

13 Conditions suspensives

La réalisation de la Fusion et l'émission des actions nouvelles qui en résulte sont subordonnées à la réalisation des conditions suspensives suivantes (les « **Conditions Suspensives** ») :

(i) la réalisation des formalités auprès du greffe du Tribunal de commerce de Nanterre de la transformation de Bourdon Saint-Louis en société par actions simplifiée ;

(ii) l'approbation par les associés de la Société Absorbante de la Fusion et de l'augmentation de capital en résultant ;

(iii) l'approbation l'associé unique de la Société Absorbée de la Fusion.

14 Déclarations et garanties

14.1 Déclarations et garanties de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare et garantit à la Société Absorbante que, à la date des présentes et à la Date de Réalisation :

(a) la Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit français régulièrement constituée conformément au droit français ;

(b) la Société Absorbée a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le présent Projet Commun de Traité de Fusion et, sous réserve de l'approbation de la Fusion par son associé unique, pour accomplir les opérations qui y sont prévues et, plus généralement, pour satisfaire les obligations qui en découlent pour elle ; et

(c) sous réserve de l'accomplissement des Conditions Suspensives, aucune autorisation n'est requise pour donner son plein effet à la Fusion.

14.2 Déclarations et garanties de la Société Absorbante

La Société Absorbante déclare et garantit à la Société Absorbée que, à la date des présentes et à la Date de Réalisation :

(a) la Société Absorbante est une société par actions simplifiée régulièrement constituée conformément au droit français ;

(b) la Société Absorbante a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le présent Projet Commun de Traité de Fusion et, sous réserve de l'approbation de la Fusion par ses associés, pour accomplir les opérations qui y sont prévues et, plus généralement, pour satisfaire les obligations qui en découlent pour elle ; et

(c) sous réserve de l'accomplissement des Conditions Suspensives, aucune autorisation n'est requise pour donner son plein effet à la Fusion.

15 Dispositions Fiscales

15.1 Déclarations

(a) Conformément à l'Article 6.2, la Fusion sera effective d'un point de vue fiscal à partir du 1er janvier 2024. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, dégagés depuis cette date par la Société Absorbée seront compris dans le résultat imposable la Société Absorbante au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2024.

(b) Les Parties déclarent qu'elles sont toutes les deux soumises à l'impôt sur les sociétés ;

(c) Les Parties déclarent vouloir soumettre la Fusion au régime visé à l'article 210 A du Code général des impôts français (« **CGI** ») et aux articles 816 du CGI et 301 A à 301 F de l'annexe II du CGI en matière de droits d'enregistrement.

(d) Les Parties se conformeront à toutes les dispositions légales et fiscales applicables en ce qui concerne les déclarations à effectuer pour le paiement de l'impôt sur les sociétés français et de tous les autres impôts et taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion dans le contexte exposé ci-dessous.

(e) De manière générale, à compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se substituera à la Société Absorbée pour l'exécution de tous les engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux biens qui lui sont transférés du fait de la Fusion.

15.2 Engagements de l'Absorbante

La Société Absorbée et la Société Absorbante déclarent placer la Fusion sous le régime de l'article 210 A du CGI. L'Absorbante s'engage par conséquent à :

(a) reprendre à son passif les provisions de la Société Absorbée, dont l'imposition est différée, et qui ne deviendront pas sans objet du fait de la Fusion, ainsi que, s'il y a lieu, la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 %, et la réserve où sont portées les provisions pour fluctuation des cours ;

(b) se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

(c) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations (en ce compris les titres du portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A, 6 du CGI), du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

(d) réintégrer dans ses bénéfices imposables, suivant les modalités et conditions prévues à l'article 210 A, 3 du CGI, les plus-values dégagées lors de l'apport par la Société Absorbée de ses biens amortissables, et, en cas de cession ultérieure d'un de ces biens, constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée ; et

(e) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations (ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A, 6 du CGI) reçus de la Société Absorbée pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée, ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la Fusion le résultat correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

15.3 Fourniture d'un état conforme (article 54 septies I du CGI)

Conformément à l'article 54 septies I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI, la Société Absorbante s'engage à joindre dans sa déclaration de résultat aussi longtemps que nécessaire un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans l'apport de la Société Absorbée, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés.

15.4 Tenue d'un registre de suivi des plus-values (article 54 septies II du CGI)

La Société Absorbante s'engage à se conformer aux formalités prévues par l'article 54 septies II du CGI en portant le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans l'apport, et dont l'imposition a été reportée, sur le registre prévu à cet effet.

15.5 Droits d’enregistrement

La formalité de l’enregistrement sera effectuée gratuitement en application de l’article 816 du CGI.

15.6 Autres taxes

D'une manière générale, la Société Absorbante sera automatiquement subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée relatifs à tous les impôts et obligations fiscales qui n’auraient pas fait l’objet d’une mention expresse dans le Traité de Fusion.

15.7 Opérations antérieures

La Société Absorbante s’engage, aux termes du Traité de Fusion, à respecter les engagements de la Société Absorbée en ce qui concerne les actifs apportés et à reprendre le bénéfice ou la charge de tous engagements d’ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée et/ou de tous les agréments qui auraient pu être accordés à l’occasion d’opérations de fusion, de scission, d’apport partiel d’actif ou de toute opération assimilée, soumises au régime de faveur des fusions, en matière de droit d’enregistrement et/ou d’impôt sur les sociétés ou soumises à tout autre régime de report ou sursis d’imposition.

16 Divers

16.1 Formalités légales

Les Parties s'acquittent en temps utile des formalités juridiques applicables à la Fusion.

16.2 Livres et archives

La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation, les originaux des documents constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres comptables et tous contrats, registres, Annexes ou autres documents relatifs aux biens et droits transférés.

16.3 Frais

Tous les frais, droits et honoraires relatifs à la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront le résultat et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

16.4 Autonomie des stipulations

Dans l’hypothèse où l’une des stipulations du présent Projet Commun de Traité de Fusion serait déclarée nulle ou sans effet pour quelque motif que ce soit, l’application des autres stipulations du présent Projet Commun de Traité de Fusion n’en sera pas affectée. Dans ce cas, les Parties s’engagent à négocier de bonne foi afin de substituer à cette stipulation une stipulation valable donnant autant que possible effet à l’intention des Parties.

16.5 Pouvoirs des mandataires

Tous les pouvoirs sont par la présente accordés aux porteurs d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent Projet Commun de Traité de Fusion pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, notamment en vue de faire courir le délai d’opposition accordé aux créanciers et, d’une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

16.6 Election de domicile

Pour l'exécution du présent Projet Commun de Traité de Fusion, les soussignés font, ès qualité, élection de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

16.7 Affirmation de la sincérité

Les Parties affirment, sous les sanctions prévues à l'article 1837 du CGI, que la présente convention exprime l'intégralité des conditions de rémunération de la Fusion telles qu'elles sont prévues aux présentes et reconnaissent avoir été informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

16.8 Loi applicable

Le présent Projet Commun de Traité de Fusion est régi et interprété conformément au droit français.

Tous les litiges découlant du présent Projet Commun de Traité de Fusion (y compris en ce qui concerne sa négociation, son exécution, sa validité, son exécution, son interprétation, sa résiliation et ses obligations après résiliation) seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre.

16.9 Signature électronique

Le présent Projet Commun de Traité de Fusion a été signé au moyen d'un procédé de signature électronique mis en œuvre par DocuSign conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil français. Chacune des Parties reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique du présent Projet Commun de Traité de Fusion et avoir signé le présent Projet Commun de Traité de Fusion par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses modalités, et renonce en conséquence à toute réclamation et/ou action en justice mettant en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent Projet Commun de Traité de Fusion à cet égard. Le présent Projet Commun de Traité de Fusion a été généré sous la forme d'un seul original et d'une version numérique définitive, dont une copie a été remise à chacune des Parties directement par le processus de signature électronique.

Fait le 28 juin 2024,

DocuSigned by:
Xavier Vidal
83AD3C826DC5436...

BOURDON-SAINT LOUIS
Représentée par SIIFFA,
elle-même représentée par Xavier Vidal

DocuSigned by:
Xavier Vidal
83AD3C826DC5436...

GORALSKA SERVICES
Représentée par Xavier Vidal

Annexe 1

Comptes de la Société Absorbante

[*voir ci-après*]

S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

34 -38 RUE CAMILLE PELLETAN

92300 LEVALLOIS-PERRET

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

	Pages
- Liasses 2050 à 2059-G	1 *à* 19
- Détail des comptes bilan actif passif	20 *et* 21
- Détail Compte de résultat	22 *et* 23
- Annexe	24 *à* 27
- Liasse 2065	28 *et* 29
- Liasses intégration fiscale (filiale)	30 *à* 35

FIDUCIAIRE CONSEILS ASSOCIES

119 RUE DU PRESIDENT WILSON

92300 LEVALLOIS PERRET

01 47 15 02 70

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 34 -38 RUE CAMILLE PELLETAN 92300 LEVALLOIS-PERRET — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 0 6 2 6 8 0 9 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N clos le 31 12 2023			N-1 31 12 2022
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	11 308 309	AQ 3 187 643	8 120 665	8 542 162
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	29 909	AU 21 694	8 215	12 957
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		1 500
	TOTAL (II)	BJ	11 338 218	BK 3 209 338	8 128 881	8 556 619
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 296 330	BY	1 296 330	639 944
	Autres créances (3)	BZ	6 550	CA	6 550	16 541
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	181 270	CG	181 270	81 911
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 889	CI	4 889	12 967
	TOTAL (III)	CJ	1 489 039	CK	1 489 039	751 363
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 827 258	1A	3 209 338	9 617 920	9 307 983

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....341 020.....)	DA	341 020	341 020
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(6 332 208)	(6 168 013)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(417 170)	(164 195)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(6 408 357)	(5 991 188)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 707 976	7 995 243
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 933 065	6 996 431
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	94 361	153 585
	Dettes fiscales et sociales	DY	288 767	151 070
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 109	2 841
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	16 026 277	15 299 170
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 617 920	9 307 983
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 591 853	7 623 458
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	865 188	FH		FI	865 188	761 681
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	865 188	FK		FL	865 188	761 681
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	1 232
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	865 188	762 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	135 275	125 124
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 774	28 213
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immo. – dotations aux amortissements* (dont fonds de commerce HS)					GA	426 239	426 239
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immo. – dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 142	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	600 431	579 575
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	264 757	183 338
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 734	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	7 734	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	689 661	347 532
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	689 661	347 532
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(681 927)	(347 532)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(417 170)	(164 195)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	872 922	762 913
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 290 092	927 108
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(417 170)	(164 195)

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	809 746	712 027
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	389 553	143 049
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

IMMOBILISATIONS

N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	11 308 309	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	29 909	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	11 338 218	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 500	1U		1V		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	1 500	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	11 339 718	ØH		ØJ		

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB	11 308 309	MC	11 308 309	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	29 909	MO	29 909	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	11 338 218	NI	11 338 218	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	1 500	2F		2G		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	1 500	NK		2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	1 500	ØL	11 338 218	ØM	11 338 218	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	2 766 146	PN	421 497	PO		PQ	3 187 643
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	16 952	QE	4 742	QF		QG	21 694
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 783 099	QV	426 239	QW		QX	3 209 338
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	2 783 099	QP	426 239	QQ		QR	3 209 338

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions – Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions – Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions – Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles – Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles – Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles – Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 296 330		1 296 330		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 550		6 550		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	4 889		4 889		
	TOTAUX	VT	1 307 769	VU	1 307 769	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	80 126	80 126		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	7 627 850	395 863	2 482 764	4 749 223
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	202 437	(0)		202 437
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	94 361	94 361		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	259 580	259 580		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	29 187	29 187		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	7 730 628	7 730 628		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 109	2 109		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	16 026 277	VZ 8 591 853	2 482 764	4 951 660

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	335 319	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2023

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	2 642
	Amendes et pénalités	WJ	2 642	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	6 133
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	8 775

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	417 170
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	417 170

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 408 395
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 408 395

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS 31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
TAXE BUREAU 2023		6 133
Total des réintégrations diverses	**WQ**	6 133
Détail des déductions diverses		

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	468 853
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	468 853
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	408 395
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	877 248

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(6168013)	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(164 195)	Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau		ZG	(6 332 208)
TOTAL I	ØF	(6332208)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(6 332 208)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENSEIGNEMENTS DIVERS — DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		91 381	94 642
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		43 894	30 482
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		135 275	125 124
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		1 214	903
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		33 560	27 310
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		34 774	28 213
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		172 916	151 106
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		22 642	22 494
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*	ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	5.57 %	2.21 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 1 4 5 1 4 2 3 3 0 0 0 3 5			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Quadra

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	**taxées à 15 %**	**taxées à 18 %**	**taxées à 19 %**	**taxées à 25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	**réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année** ②	**montants prélevés sur la réserve**		**montant de la réserve à la clôture de l'exercice** ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	**ne donnant pas lieu à complément d'impôt** ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	865 188
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	865 188
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	12 866
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	122 410
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 142
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	139 417
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	725 770
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	725 770

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	865 188	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2023		GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 5 0 0 6 2 6 8 0 9 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

ADRESSE (voie) 34 -38 RUE CAMILLE PELLETAN

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS-PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	34 102
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SIIFFA

N° SIREN (si société établie en France) 314514233 % de détention 95.00 Nb de parts ou actions 32 396

Adresse : N° 63 Voie AVENUE DES CHAMPS ELYSEES

Code postal 75008 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3 N° SIRET 5 0 0 6 2 6 8 0 9 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

ADRESSE (voie) 34 -38 RUE CAMILLE PELLETAN

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CONSTRUCTIONS		8 120 665.38	8 542 162.38	421 497.00-	4.93-
21310000	Bâtiment bourdon	11 308 308.71	11 308 308.71		
28131000	Amortissement bâtiment bourdon	3 187 643.33-	2 766 146.33-	421 497.00-	15.24-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 215.14	12 957.03	4 741.89-	36.60-
21810000	Install. agenc. aménag. divers	29 909.46	29 909.46		
28181000	Amort. inst. agenc. amén. div.	21 694.32-	16 952.43-	4 741.89-	27.97-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 500.00	1 500.00-	100.00-
27510000	Dépôts garantie sitex		1 500.00	1 500.00-	100.00-
Total II		8 128 880.52	8 556 619.41	427 738.89-	5.00-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 296 329.59	639 944.46	656 385.13	102.57
41100000	Clients	13 927.58	10 765.60	3 161.98	29.37
41120000	Clients groupe intégré siiffa	1 282 402.01	629 178.86	653 223.15	103.82
AUTRES CREANCES		6 550.37	16 541.08	9 990.71-	60.40-
44566000	Tva déductible 20 %	5 728.90	15 592.63	9 863.73-	63.26-
44586000	Tva sur factures non parvenues	470.00	475.00	5.00-	1.05-
44587100	Tva s/ avoir à établir	351.47	473.45	121.98-	25.76-
DISPONIBILITES		181 270.06	81 911.06	99 359.00	121.30
51230000	Banque hsbc	3 819.61	5 566.30	1 746.69-	31.38-
51250000	Arkéa	172 035.74	76 344.76	95 690.98	125.34
51870000	Intérêts à recevoir	5 414.71		5 414.71	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		4 889.42	12 966.60	8 077.18-	62.29-
48600000	Charges constatées d'avance	4 889.42	12 966.60	8 077.18-	62.29-
Total III		1 489 039.44	751 363.20	737 676.24	98.18
TOTAL GENERAL		9 617 919.96	9 307 982.61	309 937.35	3.33

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAL		341 020.00	341 020.00		
10130000	Capital souscrit appelé versé	341 020.00	341 020.00		
REPORT A NOUVEAU		6 332 207.74-	6 168 013.01-	164 194.73-	2.66-
11900000	Report à nouveau débiteur	6 332 207.74-	6 168 013.01-	164 194.73-	2.66-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		417 169.54-	164 194.73-	252 974.81-	154.07-
Total I		6 408 357.28-	5 991 187.74-	417 169.54-	6.96-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		7 707 815.82	7 992 114.99	284 299.17-	3.56-
16400100	Arkea taux variable > 12/2037	3 803 195.24	3 982 261.72	179 066.48-	4.50-
16400200	Arkea taux fixe > 12/2037	3 824 654.98	3 980 907.19	156 252.21-	3.93-
16884000	Intérêts courus sur emprunt	79 965.60	28 946.08	51 019.52	176.26
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		160.00	3 128.30	2 968.30-	94.89-
51860000	Intérêts courus à payer	160.00	3 128.30	2 968.30-	94.89-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		7 933 064.77	6 996 431.46	936 633.31	13.39
16511000	Dépôt garantie goralska serv.	140 511.37	134 556.82	5 954.55	4.43
16511200	Dépot de garantie therapanacea	61 925.29	58 800.00	3 125.29	5.32
45500001	Compte courant siiffa	7 341 074.64	6 660 025.46	681 049.18	10.23
45580001	Intérêts sur compte courant	389 553.47	143 049.18	246 504.29	172.32
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		94 361.12	153 584.69	59 223.57-	38.56-
40100000	Fournisseurs	24 831.78	18 462.75	6 369.03	34.50
40100100	Fournisseurs retenues garantie	40 826.25	40 826.25		
40120000	Fournisseurs gp. intég. siiffa	6 889.10	28 755.16	21 866.06-	76.04-
40130000	Fourn. gp. non intég. siiffa	18 990.99	62 690.53	43 699.54-	69.71-
40810000	Fourn. factures non parvenues	2 823.00	2 850.00	27.00-	0.95-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		288 766.73	151 070.19	137 696.54	91.15
44551000	Tva à payer	3 209.00	3 314.00	105.00-	3.17-
44571200	Tva collectée 20 %	256 370.73	147 756.19	108 614.54	73.51
44860000	Etat - charges à payer	29 187.00		29 187.00	
AUTRES DETTES		2 108.80	2 840.72	731.92-	25.77-
41980000	Avoir à établir	2 108.80	2 840.72	731.92-	25.77-
Total IV		16 026 277.24	15 299 170.35	727 106.89	4.75
TOTAL GENERAL		9 617 919.96	9 307 982.61	309 937.35	3.33

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		865 187.64	761 681.02	103 506.62	13.59
70830000	Loyers taxables 20 % mfg	247 701.16	173 800.00	73 901.16	42.52
70831000	Loyers taxables gs 20%	562 045.48	538 227.28	23 818.20	4.43
70851000	Refacturation taxe foncière	26 415.01	20 418.00	5 997.01	29.37
70853000	Refacturation taxe bureaux	6 133.05	5 879.35	253.70	4.32
70854000	Refacturation charges copro	20 580.00	20 580.00		
70854100	Refacturation charges gs	2 312.94	2 776.39	463.45-	16.69-
Chiffre d'affaires NET		865 187.64	761 681.02	103 506.62	13.59
AUTRES PRODUITS		0.25	1 232.00	1 231.75-	99.98-
75800000	Prod.divers de gest.cour.	0.25	1 232.00	1 231.75-	99.98-
Total des Produits d'exploitation		865 187.89	762 913.02	102 274.87	13.41
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		135 275.46	125 123.71	10 151.75	8.11
60611000	Edf	10 311.04	8 365.48	1 945.56	23.26
60615000	Eau	2 554.81	509.91-	3 064.72	601.03
61550000	Entretiens et réparations	8 370.05		8 370.05	
61550100	Entretien & réparations eluard	4 683.58	3 500.36	1 183.22	33.80
61560000	Maintenance	4 513.23	5 823.36	1 310.13-	22.50-
61610000	Assurance multirisque immeuble	4 104.63	3 824.93	279.70	7.31
61611000	Assurance dommage ouvrage	8 045.00	8 045.00		
62260000	Honoraires siiffa	35 752.38	40 015.29	4 262.91-	10.65-
62261000	Honoraires comptables	1 800.00	1 385.00	415.00	29.96
62262000	Honoraires de gestion eluard	52 328.65	48 741.75	3 586.90	7.36
62262600	Honoraires expertises		4 500.00	4 500.00-	100.00-
62269900	Honoraires divers	1 500.00		1 500.00	
62780000	Services bancaires et ass	1 312.09	1 432.45	120.36-	8.40-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		34 774.41	28 212.71	6 561.70	23.26
63511000	Contribution foncière des entr	1 214.00	903.00	311.00	34.44
63512000	Taxes foncieres	26 415.00	20 418.00	5 997.00	29.37
63513000	Taxe sur les bureaux	6 133.05	5 879.35	253.70	4.32
63582000	Taxe balayage	1 012.36	1 012.36		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		426 238.89	426 238.89		
68112000	Dotat° amort immobilisat° corp	426 238.89	426 238.89		
AUTRES CHARGES		4 142.00		4 142.00	
65800000	Charges div.gest.courante	4 142.00		4 142.00	
Total des Charges d'exploitation		600 430.76	579 575.31	20 855.45	3.60
Résultat d'exploitation		264 757.13	183 337.71	81 419.42	44.41
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		7 734.48		7 734.48	
76111000	Intérêts banque	7 734.48		7 734.48	
Total des Produits financiers		7 734.48		7 734.48	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		689 661.15	347 532.44	342 128.71	98.45
66111000	Intérêts banque	5 220.70	11 752.46	6 531.76-	55.58-
66116100	Intérêts emprunt arkea tx var	193 694.64	85 622.56	108 072.08	126.22
66116200	Intérêts emprunt arkea tx fixe	101 192.34	107 108.24	5 915.90-	5.52-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
66150001 Intérêts compte courant siiffa	389 553.47	143 049.18	246 504.29	172.32
Total des Charges financières	689 661.15	347 532.44	342 128.71	98.45
Résultat financier	681 926.67-	347 532.44-	334 394.23-	96.22-
Résultat courant avant impôts	417 169.54-	164 194.73-	252 974.81-	154.07-
Total des produits	872 922.37	762 913.02	110 009.35	14.42
Total des charges	1 290 091.91	927 107.75	362 984.16	39.15
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	417 169.54-	164 194.73-	252 974.81-	154.07-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 617 919.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 865 187.64 Euros et dégageant un déficit de 417 169.54- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	11 308 309		
Installations générales agencements aménagements divers	29 909		
TOTAL	11 338 218		
Prêts, autres immobilisations financières	1 500		
TOTAL	1 500		
TOTAL GENERAL	11 339 718		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			11 308 309	11 308 309
Installations générales agencements aménagements divers			29 909	29 909
TOTAL			11 338 218	11 338 218
Prêts, autres immobilisations financières		1 500		
TOTAL		1 500		
TOTAL GENERAL		1 500	11 338 218	11 338 218

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	2 766 146	421 497		3 187 643
Installations générales agencements aménagements divers	16 952	4 742		21 694
TOTAL	2 783 099	426 239		3 209 338
TOTAL GENERAL	2 783 099	426 239		3 209 338

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	421 497				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 742				
TOTAL	426 239				
TOTAL GENERAL	426 239				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 296 330	1 296 330	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 550	6 550	
Charges constatées d'avance	4 889	4 889	
TOTAL	1 307 769	1 307 769	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	80 126	80 126		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 627 850	395 863	2 482 764	4 749 223
Emprunts et dettes financières divers	202 437	0-		202 437
Fournisseurs et comptes rattachés	94 361	94 361		
Taxe sur la valeur ajoutée	259 580	259 580		
Autres impôts taxes et assimilés	29 187	29 187		
Groupe et associés	7 730 628	7 730 628		
Autres dettes	2 109	2 109		
TOTAL	16 026 277	8 591 853	2 482 764	4 951 660
Emprunts remboursés en cours d'exercice	335 319			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	5 415
Total	5 415

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 126
Emprunts et dettes financières diverses	389 553
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 823
Dettes fiscales et sociales	29 187
Autres dettes	2 109
Total	503 798

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 889
Total	4 889

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 326 932
Total	8 326 932

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 27/12/2016
Montant initial de cette garantie : 9 500 000
Montant restant dû en capital : 7 963 169
Date de fin d'échéance de la garantie : 28/12/2036
Nature de la sûreté réelle : Hypothèque de 1er rang

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2024**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.C.I. BOURDON-ST LOUIS	34 -38 RUE CAMILLE PELLETAN 92300 LEVALLOIS-PERRET
SIRET 5 0 0 6 2 6 8 0 9 0 0 0 2 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SAS SIIFFA 63 AV DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

SIRET 3 1 4 5 1 4 2 3 3 0 0 0 3 5

B ACTIVITE

Activités exercées: Immobilier

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: ____ — Déficit: 408 395

Bénéfice imposable à 15%: ____ — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %: ____

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%: ____ — PV à long terme imposables à 19%: ____

Autres PV imposables à 19%: ____ — PV à long terme imposables à 0%: ____ — PV exonérées (art. 238 quindecies): ____

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	____	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	____

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDUCIAIRE CONSEILS ASSOCIES 119 RUE DU PRESIDENT WILSON 92300 LEVALLOIS PERRET *Tél:* 01 47 15 02 70	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 26/04/2024 Lieu: LEVALLOIS-PERRET
	Qualité et nom du signataire: Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: ELUARD
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

N° SIRET : 5 0 0 6 2 6 8 0 9 0 0 0 2 3

Exercice ouvert le : 01012023 clos le : 31122023

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A-SD)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)		E2	8 775
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD		Z7	
II - DÉDUCTIONS	TOTAL I	E3	8 775
	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A-SD)	E4	417 170
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)		E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F1	417 170

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2		
	Déficit (II-I)	F3		408 395
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*				
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8		
	Déficit	F9		408 395

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Quadra

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 40 RUE D'ALSACE

92309 LEVALLOIS PERRET CEDE

Exercice ouvert le : 01012023
clos le : 31122023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						M5	4 058 983
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis		)	M5ter	
Déficits imputés						J9	
Déficits reportables						M6	4 058 983
Déficits nés au titre de l'exercice						H8	408 395
Total des déficits restant à reporter						H9	4 467 378

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 40 RUE D'ALSACE 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

SIRET Société intégrée 50062680900023

Exercice ouvert le : 01012023 Clos le : 31122023

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	408 395
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	408 395
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	408 395

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5						B4	

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat : 40 RUE D'ALSACE

92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée 50062680900023

Exercice ouvert le : 01012023 clos le : 31122023

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2022	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : S.C.I. BOURDON-ST LOUIS

N°SIRET : 5 0 0 6 2 6 8 0 9 0 0 0 2 3

Exercice ouvert le : 01012023 clos le :31122023

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 %(1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	(408 395)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 [1]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :	
SIREN de la société mère :	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	S.C.I. BOURDON-ST LOUIS
SIREN de la société intégrée :	5 0 0 6 2 6 8 0 9
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	40 RUE D'ALSACE 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Exercice ouvert le : 0 1 0 1 2 0 2 3	Clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère(créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D,alinéa4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

Cegid Quadra

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Annexe 2

Comptes de la Société Absorbée

[*voir ci-après*]

SARL GORALSKA SERVICES
63 AV DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation de présentation des comptes	*1*
Bilan Actif	*2*
Détail de l'Actif	*3*
Bilan Passif	*5*
Détail du Passif	*6*
Compte de Résultat 1/2	*8*
Compte de Résultat 2/2	*9*
Détail du Compte de Résultat	*10*
Soldes Intermédiaires de Gestion	*15*
Règles et méthodes comptables 1	*16*
Immobilisations	*18*
Amortissements	*19*
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	*20*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	*21*
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*22*
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	*23*
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	*24*
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	*25*
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	*26*
2053 - Détail des produits et charges exceptionnels	*27*
BIC-RN 2054 - Immobilisations	*28*
BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation	*29*
BIC-RN 2055 - Amortissements	*30*
BIC-RN 2056 - Provisions	*31*
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	*32*
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	*33*
2058A - Réintégrations diverses	*34*
2058A - Déductions diverses	*35*
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	*36*
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	*37*
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	*38*
2059A - Détail des immobilisations cédées	*39*
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	*40*
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	*41*
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	*42*
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	*43*
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	*44*
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	*45*
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal	*46*
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires ...	*47*
2058ER - Rectifications apportées au résultat ...	*48*
2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...	*49*
2058FC - Plafonnement des résultats ...	*50*
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires	*51*
Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE	*52*
2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt	*53*
Déclaration des loyers professionnels / Page 1	*54*

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL GORALSKA SERVICES** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**1 801 576**	euros
Chiffre d'affaires :	**1 271 086**	euros
Résultat net comptable :	**-868 964**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 06/05/2024

Signature

Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2023 Brut	31/12/2023 Amort. et Dépréc.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	28 900	28 900		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes	545		545	545
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	109 041	88 922	20 119	21 030
	Autres immobilisations corporelles	756 512	403 621	352 891	272 589
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	425 476		425 476	425 476
	Créances rattachées à des participations	11 418		11 418	8 968
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	161 374		161 374	156 456
	TOTAL (II)	**1 493 267**	**521 443**	**971 824**	**885 064**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	13 650		13 650	11 404
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	148 721		148 721	51 860
	Autres créances	406 772		406 772	203 714
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	19 451		19 451	143 259
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	241 158		241 158	227 654
	TOTAL (III)	**829 752**		**829 752**	**637 891**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 323 019**	**521 443**	**1 801 576**	**1 522 955**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an — 172 792 — 165 424
(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**971 824**	***53,94***	**885 064**	***58,11***	**86 759**	***9,80***
Concessions brevets et droits similaires						
CONCES. & DROITS SIM. BREV. BO	13 900	*0,77*	13 900	*0,91*		
LICENCE DEBITS DE BOISSONS BOU	15 000	*0,83*	15 000	*0,98*		
AMORT. CONC. & DTS SIMIL.	(13 900)	*-0,77*	(13 900)	*-0,91*		
AMORT. LICENCE	(15 000)	*-0,83*	(15 000)	*-0,98*		
Avances et acomptes versés sur immob. incorporelles	**545**	***0,03***	**545**	***0,04***		
ACPTE S/IMMOS INCORPORELLES	545	*0,03*	545	*0,04*		
Installations techniques, matériel et outillage	**20 119**	***1,12***	**21 030**	***1,38***	**(910)**	***-4,33***
MACHINES A CAFE BOURDON	11 668	*0,65*	11 668	*0,77*		
Machine à Café BEAUTREILLIS	599	*0,03*	599	*0,04*		
Lave-Linge Beautreillis	3 554	*0,20*	3 554	*0,23*		
MATERIEL LOCAUX DE SERVICE BOU	13 373	*0,74*	13 373	*0,88*		
ACCESSOIRES BOURDON	24 199	*1,34*	24 199	*1,59*		
TEXTILES BOURDON	37 848	*2,10*	37 848	*2,49*		
OEUVRE D'ART (NON AMORTISABLE)	17 800	*0,99*	17 800	*1,17*		
AMORT. MACHINES A CAFE	(12 255)	*-0,68*	(12 055)	*-0,79*	(200)	*-1,66*
Amts LAVE LINGE	(1 248)	*-0,07*	(537)	*-0,04*	(711)	*-132,35*
AMORT. MATERIEL LOCAUX SERVICE	(13 373)	*-0,74*	(13 373)	*-0,88*		
AMORT. ACCESSOIRES	(24 199)	*-1,34*	(24 199)	*-1,59*		
AMORT. TEXTILES	(37 848)	*-2,10*	(37 848)	*-2,49*		
Autres immobilisations corporelles	**352 891**	***19,59***	**272 589**	***17,90***	**80 302**	***29,46***
INSTALLATION GALE, AGENCEMT BO	363 846	*20,20*	254 166	*16,69*	109 680	*43,15*
INSTAL. GEN.AGENC. BEAUTREILLI	101 714	*5,65*	86 759	*5,70*	14 955	*17,24*
Instal. Gén.Agenc. PAIX	4 571	*0,25*	4 571	*0,30*		
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATI	26 147	*1,45*	27 825	*1,83*	(1 678)	*-6,03*
MAT. BUREAU ET INFORM. BEAUT	2 022	*0,11*	2 022	*0,13*		
Matériel Info. Borne Wifi BOUR	15 990	*0,89*	15 990	*1,05*		
MATERIEL BOURDON	5 218	*0,29*	618	*0,04*	4 600	*744,34*
MOBILIERS BOURDON	213 663	*11,86*	213 663	*14,03*		
Mobiliers Hotel Casti	3 358	*0,19*	3 358	*0,22*		
MOBILIERS BEAUTREILLIS	19 016	*1,06*	19 016	*1,25*		
Mobiliers RDP	966	*0,05*	966	*0,06*		
AMORT. AGENCEMENT	(109 043)	*-6,05*	(82 471)	*-5,42*	(26 572)	*-32,22*
AMORT.INSTALL GEN BEAUTREILLIS	(32 614)	*-1,81*	(23 683)	*-1,56*	(8 930)	*-37,71*
AMORT. Instal. Gén.Agenc. PAIX	(1 352)	*-0,08*	(895)	*-0,06*	(457)	*-51,05*
AMORT. MAT. BUREAU & INFORMATI	(22 590)	*-1,25*	(26 024)	*-1,71*	3 434	*13,20*
AMORT. MAT. BUREAU & INFO.	(2 022)	*-0,11*	(2 022)	*-0,13*		
Amts 218 MATERIEL INFO BOUR	(10 675)	*-0,59*	(5 345)	*-0,35*	(5 330)	*-99,72*
AMORT. MATERIEL	(1 408)	*-0,08*	(618)	*-0,04*	(790)	*-127,78*
AMORT. MOBILIER	(211 213)	*-11,72*	(207 323)	*-13,61*	(3 890)	*-1,88*
Amts 218 casti	(1 498)	*-0,08*	(826)	*-0,05*	(672)	*-81,26*
AMORT MOBILIER BEAUT.	(10 332)	*-0,57*	(6 606)	*-0,43*	(3 726)	*-56,41*
Amts MOBILIER RDP	(874)	*-0,05*	(552)	*-0,04*	(322)	*-58,35*
Autres participations	**425 476**	***23,62***	**425 476**	***27,94***		
AUTRES TITRES ELUARD	15		15			
AUTRES TITRES SABLES	423 600	*23,51*	423 600	*27,81*		
AUTRES TITRES PIERRE 1ER DE SE	1		1			
AUTRES TITRES ROYAL 87	1 860	*0,10*	1 860	*0,12*		
Créances rattachées à des participations	**11 418**	***0,63***	**8 968**	***0,59***	**2 450**	***27,32***
CREANCES RATT A DES PART. ELUA	10 864	*0,60*	8 793	*0,58*	2 071	*23,55*
INT COURUS A RECEV ELUARD	554	*0,03*	175	*0,01*	379	*217,09*

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Autres immobilisations financières	**161 374**	**8,96**	**156 456**	**10,27**	**4 918**	**3,14**
Dépôts Versés - BOURDON ST LOU	145 429	8,07	140 511	9,23	4 918	3,50
Dépôts Versés - BEAUTREILLIS	8 333	0,46	8 333	0,55		
Dépôts Versés - SABLES	3 200	0,18	3 200	0,21		
Dépôts Versés - DIRIMMO	4 000	0,22	4 000	0,26		
Dépôts Versés - SFR	49		49			
GROUP S PROVISION	363	0,02	363	0,02		
TOTAL III - Actif Circulant NET	**829 752**	**46,06**	**637 891**	**41,89**	**191 861**	**30,08**
Matières premières, approvisionnements	**13 650**	**0,76**	**11 404**	**0,75**	**2 246**	**19,69**
STOCKS GS	13 650	0,76	11 404	0,75	2 246	19,69
Créances clients et comptes rattachés	**148 721**	**8,26**	**51 860**	**3,41**	**96 861**	**186,77**
Collectif clients débiteurs	136 057	7,55	51 860	3,41	84 198	162,36
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	12 663	0,70			12 663	
Autres créances	**406 772**	**22,58**	**203 714**	**13,38**	**203 059**	**99,68**
Collectif fournisseurs débiteurs	3 190	0,18	2 796	0,18	394	14,09
FOURN. AVOIRS A RECEVOIR	2 109	0,12	2 841	0,19	(732)	-25,77
ETATS IMPOTS SUR LES BENEFICES	72		72			
TVA COLLEC. INTRA. CEE SERVICE			7		(7)	-100,00
TVA A DECAISSER	9 259	0,51			9 259	
TVA DEDUC. S/IMMOS. HOTEL	22 075	1,23	1 225	0,08	20 850	N/S
TVA DEDUC. S/IMMOS. BEAUTREILL	1 849	0,10	1 584	0,10	265	16,71
TVA DEDUCTIBLE HOTEL	246 760	13,70	139 414	9,15	107 345	77,00
TVA DEDUCTIBLE BEAUTREILLIS	2 351	0,13	1 170	0,08	1 181	100,97
TVA DEDUCTIBLE FRAIS GNRX			12 772	0,84	(12 772)	-100,00
TVA DED. INTRA CEE SERVICES HO	28		6		22	366,50
TVA DED. INTRA HCEE SERVICES H	75				75	
TVA DED. INTRA CEE BIENS HOTEL			205	0,01	(205)	-100,00
CREDIT DE TVA A REPORTER	15 205	0,84	24 433	1,60	(9 228)	-37,77
REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE			6 744	0,44	(6 744)	-100,00
TVA / FACTURES NON PARVENUES	1 630	0,09	1 017	0,07	613	60,33
ETAT PRODUITS . RECEVOIR	4 481	0,25	9 135	0,60	(4 654)	-50,95
COMPTE COURANT SABLES	47 685	2,65	285	0,02	47 400	N/S
CASTI MONTABOR			4		(4)	-100,00
CASTI BV	4		4			
PRODUITS A RECEVOIR	50 000	2,78			50 000	
Disponibilités	**19 451**	**1,08**	**143 259**	**9,41**	**(123 808)**	**-86,42**
BANQUE HSBC			113 273	7,44	(113 273)	-100,00
BANQUE SWISSLIFE			3 165	0,21	(3 165)	-100,00
BANQUE SOCIETE GENERALE	19 187	1,07	26 308	1,73	(7 120)	-27,07
CAISSES HOTEL BOURDON	92	0,01	148	0,01	(56)	-38,06
CAISSE BEAUTREILLIS	163	0,01	356	0,02	(193)	-54,22
CAISSE TQS	9		9			
Charges constatées d'avance	**241 158**	**13,39**	**227 654**	**14,95**	**13 504**	**5,93**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	241 158	13,39	227 654	14,95	13 504	5,93
TOTAL DU BILAN ACTIF	**1 801 576**	**100,00**	**1 522 955**	**100,00**	**278 620**	**18,29**

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	415 000	415 000
	Report à nouveau	(1 990 907)	(1 213 463)
	Résultat de l'exercice	**(868 964)**	**(777 444)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(2 433 872)**	**(1 564 907)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 514	216
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 013 414	1 938 146
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 061 511	1 035 866
	Dettes fiscales et sociales	147 801	101 914
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 208	11 721
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**4 235 447**	**3 087 863**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 801 576**	**1 522 955**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(868 964,21)	(777 444,40)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 235 447	3 087 863
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 514	216
(3)	Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**(2 433 872)**	*-135,1*	**(1 564 907)**	*-102,7*	**(868 964)**	*-55,53*
Capital Social ou individuel	**10 000**	*0,56*	**10 000**	*0,66*		
CAPITAL SOCIAL	10 000	*0,56*	10 000	*0,66*		
Réserve légale	**1 000**	*0,06*	**1 000**	*0,07*		
RESERVE LEGALE	1 000	*0,06*	1 000	*0,07*		
Autres réserves	**415 000**	*23,04*	**415 000**	*27,25*		
RESERVES DIVERSES	415 000	*23,04*	415 000	*27,25*		
Report à nouveau	**(1 990 907)**	*-110,5*	**(1 213 463)**	*-79,68*	**(777 444)**	*-64,07*
REPORT A NOUVEAU (SD)	(1 990 907)	*-110,5*	(1 213 463)	*-79,68*	(777 444)	*-64,07*
Résultat de l'exercice	**(868 964)**	*-48,23*	**(777 444)**	*-51,05*	**(91 520)**	*-11,77*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**4 235 447**	*235,10*	**3 087 863**	*202,75*	**1 147 585**	*37,16*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**3 514**	*0,20*	**216**	*0,01*	**3 297**	*N/S*
BANQUE HSBC	3 357	*0,19*			3 357	
BANQUE INTERETS COURUS A PAYER	156	*0,01*	216	*0,01*	(60)	*-27,71*
Emprunts et dettes financières divers	**2 013 414**	*111,76*	**1 938 146**	*127,26*	**75 268**	*3,88*
Dépot Garantie Reçu Arsène MIL	500	*0,03*	500	*0,03*		
COMPTE COURANT SIIFFA	1 905 113	*105,75*	1 906 571	*125,19*	(1 458)	*-0,08*
COMPTE COURANT PIERRE 1ER	1 949	*0,11*	1 631	*0,11*	318	*19,52*
INTERETS C/C SIIFFA	105 744	*5,87*	29 409	*1,93*	76 334	*259,56*
Intérêts C/C PIERRE 1ER SERBIE	109	*0,01*	34		74	*214,88*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 061 511**	*114,43*	**1 035 866**	*68,02*	**1 025 646**	*99,01*
Collectif fournisseurs créditeurs	2 038 958	*113,18*	1 010 817	*66,37*	1 028 140	*101,71*
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	22 554	*1,25*	25 049	*1,64*	(2 495)	*-9,96*
Dettes fiscales et sociales	**147 801**	*8,20*	**101 914**	*6,69*	**45 887**	*45,03*
PROVISIONS CP	34 970	*1,94*	25 848	*1,70*	9 121	*35,29*
PRIMES PRIME A PAYER	17 666	*0,98*	16 000	*1,05*	1 666	*10,41*
URSSAF	18 293	*1,02*	15 784	*1,04*	2 509	*15,90*
RETRAITE	12 547	*0,70*	12 055	*0,79*	492	*4,08*
MUTUELLE	4 925	*0,27*	4 026	*0,26*	899	*22,32*
PEI ABONDEMENT			271	*0,02*	(271)	*-100,00*
CHARGES SOCIALES / CP	15 190	*0,84*	10 764	*0,71*	4 426	*41,12*
PROV CHARGES SOC. PAT./PRIME	7 950	*0,44*	7 200	*0,47*	750	*10,41*
PRELEV. A LA SOURCE IR	3 702	*0,21*	1 944	*0,13*	1 758	*90,41*
TVA COLLEC. INTRA. CEE SCES HO	28		6		22	*366,50*
TVA COLLEC. INTRA. HCEE SCES H	75				75	
TVA COLLEC. INTRA. CEE BIENS H			205	*0,01*	(205)	*-100,00*
TVA DEDUCTIBLE FRAIS GNRX	481	*0,03*			481	
TVA DED. INTRA CEE SERVICES FG			7		(7)	*-100,00*
TVA COLLECTEE 10%	10 703	*0,59*	1 922	*0,13*	8 781	*456,84*
TVA / AVOIRS A RECEVOIR	351	*0,02*	473	*0,03*	(122)	*-25,76*
TVA / FACTURES A ETABLIR	2 111	*0,12*			2 111	
TAXE SEJOURS A PAYER	13 928	*0,77*	2 232	*0,15*	11 696	*524,00*
ETAT CHARGES A PAYER	4 607	*0,26*	3 111	*0,20*	1 496	*48,09*
Taxe d'Apprentissage	276	*0,02*	64		212	*333,60*

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023 12 mois		01/01/2022 31/12/2022 12 mois		Variations	%
Autres dettes	**9 208**	*0,51*	**11 721**	*0,77*	**(2 514)**	*-21,45*
Collectif clients créditeurs	9 058	*0,50*	9 891	*0,65*	(834)	*-8,43*
DETTE CAMILLE PELLETANT			1 830	*0,12*	(1 830)	*-100,00*
Débiteur/Créditeur SN	150	*0,01*			150	
TOTAL DU BILAN PASSIF	**1 801 576**	***100,00***	**1 522 955**	***100,00***	**278 620**	***18,29***

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	117		117	89
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 270 969		1 270 969	1 231 471
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 271 086**		**1 271 086**	**1 231 561**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			50 000	20 888
	Autres produits			351	81
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 321 437**	**1 252 530**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			30 467	16 081
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			20 838	16 670
	Variation de stock			(2 246)	(589)
	Autres achats et charges externes			1 478 827	1 400 734
	Impôts, taxes et versements assimilés			29 981	22 480
	Salaires et traitements			327 528	333 940
	Charges sociales du personnel			145 848	140 444
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			53 243	47 167
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			2 230	25 464
	Total des charges d'exploitation (2)			**2 086 715**	**2 002 391**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(765 278)**	**(749 862)**

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**(765 278)**	**(749 862)**
Opéra. comm.		Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 450	2 006
		Total des produits financiers	**2 450**	**2 006**
CHARGES FINANCIERES		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	106 136	29 589
		Total des charges financières	**106 136**	**29 589**
		RESULTAT FINANCIER	**(103 686)**	**(27 583)**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(868 964)**	**(777 444)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
		Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		Total des charges exceptionnelles		
		RESULTAT EXCEPTIONNEL		
		PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
		TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**1 323 887** **2 192 851**	**1 254 536** **2 031 980**
		RESULTAT DE L'EXERCICE	**(868 964)**	**(777 444)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023 12 mois		01/01/2022 31/12/2022 12 mois		Variations	%
Total des produits d'exploitation	**1 321 437**	*103,96*	**1 252 530**	*101,70*	**68 907**	*5,50*
Ventes de marchandises	**117**	*0,01*	**89**	*0,01*	**27**	*30,49*
Ventes de marchandises FRANCE	**117**	*0,01*	**89**	*0,01*	**27**	*30,49*
VENTES DE MARCHANDISES 10%			73	*0,01*	(73)	*-100,00*
VENTES DE MARCHANDISES 20%	117	*0,01*	17		100	*599,82*
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	**1 270 969**	*99,99*	**1 231 471**	*99,99*	**39 498**	*3,21*
Production vendue Services FRANCE	**1 270 969**	*99,99*	**1 231 471**	*99,99*	**39 498**	*3,21*
BLANCHISSERIE 20%	2 095	*0,16*	2 080	*0,17*	16	*0,76*
RECETTES CHAMBRES 10%	1 059 534	*83,36*	1 066 532	*86,60*	(6 998)	*-0,66*
RESTAURATION - VENTES 10%	2 025	*0,16*	50		1 975	*N/S*
BAR - VENTES 10%	609	*0,05*	913	*0,07*	(305)	*-33,35*
BAR - VENTES 20%	2 679	*0,21*	3 344	*0,27*	(665)	*-19,89*
Bar - Non Taxable	11				11	
REFACTURATION OP AEMJP 20%			6 795	*0,55*	(6 795)	*-100,00*
DIVERS - VENTES 20%	63		80	*0,01*	(17)	*-20,76*
DIVERS VENTES NON TAXABLES	76	*0,01*	30		46	*153,33*
CONCIERGERIE 20%	1 845	*0,15*	2 331	*0,19*	(487)	*-20,88*
Recettes Chambres Exo	545	*0,04*			545	
PETITS-DEJEUNERS 10%	12 216	*0,96*	13 714	*1,11*	(1 497)	*-10,92*
LOYERS TAXABLES 10% BEAUT.	105 000	*8,26*	31 364	*2,55*	73 636	*234,78*
LOYERS NON-TAXABLES TQ - RDP	66 549	*5,24*	97 134	*7,89*	(30 585)	*-31,49*
Loyers non-taxables - Bail Bea	6 210	*0,49*	6 000	*0,49*	210	*3,49*
Refacturations 20%	10 553	*0,83*			10 553	
Chges Loc.non taxables - Bail	960	*0,08*	960	*0,08*		
Refacturations non taxables			145	*0,01*	(145)	*-100,00*
Montant net du chiffre d'affaires	**1 271 086**	*100,00*	**1 231 561**	*100,00*	**39 525**	*3,21*
Reprises sur provisions, transferts de charges	**50 000**	*3,93*	**20 888**	*1,70*	**29 112**	*139,38*
Reprise S/Prov. Dép. Créances			20 768	*1,69*	(20 768)	*-100,00*
TRANSFERTS CHARGES D'EXPLOIT.	50 000	*3,93*	119	*0,01*	49 881	*N/S*
Autres produits d'exploitation	**351**	*0,03*	**81**	*0,01*	**269**	*330,71*
PDTS DIVERS DE GESTION COURANT	351	*0,03*	81	*0,01*	269	*330,71*
Total des charges d'exploitation	**2 086 715**	*164,17*	**2 002 391**	*162,59*	**84 323**	*4,21*
Achats de marchandises	**30 467**	*2,40*	**16 081**	*1,31*	**14 386**	*89,46*
CHOCOLATERIE CONFISERIE ETC	970	*0,08*			970	
FRAIS DIVERS REFACTURE	1 032	*0,08*	390	*0,03*	642	*164,86*
BOISSONS NON ALCOOLISEES	975	*0,08*	472	*0,04*	503	*106,67*
VIN, CHAMPAGNE, ALCOOLS	3 452	*0,27*	1 282	*0,10*	2 170	*169,35*
RESTAURATION	13				13	
PETITS-DEJEUNERS	8 967	*0,71*	7 254	*0,59*	1 713	*23,61*
Presta. & Frais divers refactu	10 553	*0,83*	3 609	*0,29*	6 944	*192,42*
ALIMENTAIRE DIVERS	4 504	*0,35*	3 075	*0,25*	1 429	*46,47*
Achats de matières premières et autres appro.	**20 838**	*1,64*	**16 670**	*1,35*	**4 168**	*25,00*
FOURNITURES DE BUREAU	366	*0,03*			366	
PRODUITS ACCUEIL	20 074	*1,58*	16 612	*1,35*	3 462	*20,84*
EMBALLAGES RECUP. NON-IDENTIFI	337	*0,03*	58		280	*482,87*
FRAIS DE FACTURATION	60				60	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023 12 mois		01/01/2022 31/12/2022 12 mois		Variations	%
Variation de stocks approvisionnements	**(2 246)**	*-0,18*	**(589)**	*-0,05*	**(1 657)**	*-281,32*
VARIATIONS/STOCK MATIERES 1ERE	(2 246)	*-0,18*	(589)	*-0,05*	(1 657)	*-281,32*
Autres achats et charges externes	**1 478 827**	*116,34*	**1 400 734**	*113,74*	**78 093**	*5,58*
ACHATS DE MATERIEL, EQUIPT TX	469	*0,04*			469	
GAZ ENGIE HOTEL	5 829	*0,46*	3 886	*0,32*	1 942	*49,98*
GAZ ANTARGAZ TOUQUES	4 345	*0,34*	4 300	*0,35*	45	*1,04*
EDF HOTEL	23 819	*1,87*	12 548	*1,02*	11 271	*89,83*
EDF PAIX	533	*0,04*	612	*0,05*	(79)	*-12,87*
EDF TOUQUES	4 255	*0,33*	3 764	*0,31*	491	*13,04*
EAU	2 582	*0,20*	2 993	*0,24*	(411)	*-13,73*
LINGE ET HABILLEMENT	1 896	*0,15*	5 718	*0,46*	(3 822)	*-66,84*
FOURN. D'ENTRETIE, PETIT EQUIP	413	*0,03*			413	
UNIFORME ET HABILLEMENT DU PER	265	*0,02*			265	
FOURNITURES D'ENTRETIEN	5 919	*0,47*	5 852	*0,48*	67	*1,14*
PETIT EQUIPEMENT	5 868	*0,46*	3 482	*0,28*	2 386	*68,54*
FOURNITURES DECO	457	*0,04*	1 574	*0,13*	(1 118)	*-70,98*
VAISSELLE, VERRERIE ET AUTRES	6 034	*0,47*	242	*0,02*	5 792	*N/S*
PETIT OUTILLAGE			190	*0,02*	(190)	*-100,00*
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 227	*0,10*	1 618	*0,13*	(390)	*-24,14*
FOURNITURES INFORMATIQUES	732	*0,06*	1 998	*0,16*	(1 265)	*-63,35*
ACHATS FLEURS	916	*0,07*	1 321	*0,11*	(405)	*-30,65*
LIXXBAIL	397	*0,03*			397	
LOCATION SCI BOURDON	562 045	*44,22*	538 227	*43,70*	23 818	*4,43*
LOCATION TQS SABLES	14 878	*1,17*	13 775	*1,12*	1 103	*8,01*
LOCATION BEAUTREILLIS	108 095	*8,50*	104 993	*8,53*	3 102	*2,95*
LOYERS PAIX DIRIMMO	52 219	*4,11*	50 702	*4,12*	1 517	*2,99*
LOCATION MATERIEL	1 588	*0,12*			1 588	
LOCATION TELEPHONIE ETM	856	*0,07*	825	*0,07*	31	*3,73*
LOCATION LICENCES	5 080	*0,40*	3 492	*0,28*	1 588	*45,48*
LOCATION LICENCE 1&1	13		24		(11)	*-45,64*
LOCATION HEBERGEMENT MM CREATI	915	*0,07*	900	*0,07*	15	*1,70*
LOCATION MATERIEL - TPE	573	*0,05*	968	*0,08*	(395)	*-40,81*
LOCATION MACHINE D VINE	1 194	*0,09*	1 194	*0,10*		
LOC. MACHINE D-VINE BEAUTREILL	1 194	*0,09*	1 194	*0,10*		
CHARGES LOCATIVES BOURDON	2 313	*0,18*	2 776	*0,23*	(463)	*-16,69*
CHARGES LOC.TQS REFACTUREES SA	9 289	*0,73*	11 171	*0,91*	(1 882)	*-16,84*
CHARGES LOCATIVES BEAUTREILLIS	44 402	*3,49*	37 027	*3,01*	7 376	*19,92*
ENTR. REPAR/BIENS IMMOBIL.	955	*0,08*	300	*0,02*	655	*218,33*
ENTRETIEN ET TVX ELUARD	30 133	*2,37*	22 483	*1,83*	7 650	*34,02*
ENT. REPAR/BIENS IMMO. AUTOLIQ	1 738	*0,14*			1 738	
ENTRETIEN REPARATION MAT. & OU	1 036	*0,08*	49		987	*N/S*
BLANCHISSAGE RECEPTION			31		(31)	*-100,00*
BLANCHISSAGE	18 591	*1,46*	19 145	*1,55*	(554)	*-2,89*
ENTRETIEN JARDIN	17 891	*1,41*	12 450	*1,01*	5 441	*43,70*
NETTOYAGE HOTEL	48 635	*3,83*	59 087	*4,80*	(10 452)	*-17,69*
NETTOYAGE IMMEUB/APPARTEMENT	4 397	*0,35*	3 745	*0,30*	652	*17,42*
MAINTENANCE	359	*0,03*	1 342	*0,11*	(983)	*-73,25*
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 966	*0,15*	2 034	*0,17*	(69)	*-3,37*
MAINTENANCE INFO. FAC-SIMILE H	540	*0,04*			540	
MAINTENANCE CLIM/CHAUF/ECS SEE	4 869	*0,38*	4 013	*0,33*	856	*21,33*
MAINTENANCE SSI STE CLIMEX	2 081	*0,16*	1 508	*0,12*	572	*37,92*
MAINTENANCE ASCENSEUR STE ARCA	2 328	*0,18*	1 683	*0,14*	645	*38,33*
MAINTENANCE PORTES AUTO. STE R	1 835	*0,14*	1 745	*0,14*	90	*5,16*
MAINTENANCE NUISIBLES STE CAP	1 303	*0,10*	680	*0,06*	623	*91,67*
MAINT. SURVEILLANCE STE DETECT	1 500	*0,12*	1 500	*0,12*		
MAINTENANCE HORS CONTRAT SEEM	520	*0,04*	890	*0,07*	(370)	*-41,55*
MAINTENANCE HORS CONTRAT CLIME			2 100	*0,17*	(2 100)	*-100,00*
TOPSYS CONTRAT ANNUEL	3 863	*0,30*	3 434	*0,28*	429	*12,50*
PRIMES ASS.MULTI.PRO. RDP AP66	747	*0,06*	683	*0,06*	64	*9,40*
PRIMES ASS.MULTI.PRO HOTEL 565	9 540	*0,75*	8 264	*0,67*	1 276	*15,44*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023	12 mois		01/01/2022 31/12/2022	12 mois		Variations	%
LIXXBAIL ASSURANCE	16						16	
Frais Ass. GRENKE HOTEL	138	0,01		138	0,01			
Frais Ass. GRENKE BEAUTREILLIS	138	0,01		138	0,01			
ASS.HABITATION BEAUTRELL CPX60	7 319	0,58		6 773	0,55		547	8,07
ASS.HABITATION TQS 56049794	415	0,03		434	0,04		(19)	-4,27
ASS.HABITATION TQS 56049884	757	0,06		764	0,06		(7)	-0,92
PRIMES ASS.OBJETS D'ART AP1304	11 806	0,93		11 470	0,93		336	2,93
DOCUMENTATION G'N'RALE	25						25	
PERSONNEL INTERIMAIRE	98 358	7,74		105 092	8,53		(6 734)	-6,41
COMM. & COURTAGES/VENTES BOOKI	104 705	8,24		110 462	8,97		(5 757)	-5,21
COMM. & COURTAGES/VENTES GLOBR	7 098	0,56		5 452	0,44		1 646	30,19
COMM. & COURTAGES/VENTES EXPED	8 873	0,70		12 083	0,98		(3 211)	-26,57
COMM. COURTAGES/VENTES HOTUSA				800	0,06		(800)	-100,00
HONORAIRES SIIFFA	59 752	4,70		54 531	4,43		5 221	9,57
HONORAIRES COMPTABLES	3 876	0,30		3 570	0,29		306	8,57
HONORAIRES SALAIRES	4 272	0,34		4 921	0,40		(649)	-13,20
HONORAIRES AVOCATS	1 274	0,10					1 274	
HONORAIRES DIVERS	81 160	6,39		75 183	6,10		5 978	7,95
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	400	0,03					400	
DIVERS				146	0,01		(146)	-100,00
PUB, ANNONCES ET INSERTIONS	587	0,05		1 406	0,11		(819)	-58,25
PUB.INTERNET MM CREATION	2 400	0,19		2 400	0,19			
CADEAUX A LA CLIENTELE	2 406	0,19		2 612	0,21		(206)	-7,87
TRANSPORTS / ACHATS	74	0,01		249	0,02		(175)	-70,39
VOYAGES & DEPLACEMENTS	2 688	0,21		1 675	0,14		1 014	60,54
RECEPTIONS	2 874	0,23		645	0,05		2 229	345,80
FRAIS POSTAUX	23			160	0,01		(137)	-85,63
ORANGE LIGN.ASCENSEUR BOURDON*	357	0,03		310	0,03		47	15,04
ORANGE LIGNE FAX BOURDON **334	556	0,04		483	0,04		73	15,10
ORANGE LIGN.RECEPTION BOURDON*	3 027	0,24		2 951	0,24		76	2,57
ORANGE LIGNE FAX TOUQUES **248	659	0,05		623	0,05		36	5,79
ORANGE LIGN.FIXE BEAUTREILLIS*	1 838	0,14		2 022	0,16		(185)	-9,12
ORANGE LIGNE FIXE TOUQUES **41	630	0,05		638	0,05		(8)	-1,26
ORANGE TEL.PORT EQP1 BOURDON *	687	0,05		716	0,06		(29)	-4,04
ORANGE TEL.PORT KIM BOURDON **	1 473	0,12		1 638	0,13		(165)	-10,10
ORANGE TEL.PORT EQP2 BOURDON *	274	0,02		437	0,04		(163)	-37,30
Orange Tél.Port DF **7335	1 462	0,12		1 502	0,12		(40)	-2,66
Orange Tél.Port EQP BOURDON	920	0,07					920	
ORANGE FIBRE BOURDON **5193	796	0,06		643	0,05		153	23,79
ORANGE FIBRE BEAUTREILLIS **79	794	0,06		794	0,06			
ORANGE FIBRE RUE DE LA PAIX **	857	0,07		857	0,07			
FREE BOX FIBRE BOURDON	456	0,04		453	0,04		3	0,64
FREE BOX FIBRE BEAUTREILLIS	515	0,04		514	0,04		1	0,18
SFR BOX FIBRE BOURDON **2182	500	0,04		487	0,04		13	2,72
ABONNEMENTS DIVERS	121	0,01		63	0,01		58	92,37
ABONNEMENTS CANAL BEAUTREILLIS	1 363	0,11		1 319	0,11		44	3,37
ABONNEMENTS SPOTIFY	103	0,01		92	0,01		12	12,71
Abonnement ADOBE	200	0,02		180	0,01		20	11,12
SERVICES BANCAIRES	2 521	0,20		2 372	0,19		148	6,26
COMMISSIONS CB	28 314	2,23		12 039	0,98		16 275	135,19
FRAIS BANCAIRES SG	996	0,08		1 648	0,13		(652)	-39,58
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	846	0,07		806	0,07		40	4,94
TELESURVEILLANCE FRANCE TELESE	660	0,05		660	0,05			
TELESURVEILLANCE ATRIUM				280	0,02		(280)	-100,00
TELESURVEILLANCE SCUTUM	1 034	0,08		575	0,05		459	79,72
Impôts, taxes et versements assimilés	**29 981**	**2,36**		**22 480**	**1,83**		**7 501**	**33,37**
FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	1 889	0,15		1 592	0,13		297	18,67
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 082	0,16		1 968	0,16		113	5,75
TVA NON DED	1 346	0,11		1 588	0,13		(242)	-15,21
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	6 964	0,55		4 031	0,33		2 933	72,76
Taxes Foncières	14 809	1,17		11 447	0,93		3 362	29,37

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023	12 mois		01/01/2022 31/12/2022	12 mois		Variations	%
TAXE HABITATION RDP	2 891		0,23	1 854		0,15	1 037	55,93
Salaires et traitements	**327 528**		**25,77**	**333 940**		**27,12**	**(6 413)**	**-1,92**
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	275 692		21,69	257 729		20,93	17 962	6,97
REMUN. PERSONNEL BELGE				38 122		3,10	(38 122)	-100,00
CONGES PAYES	9 121		0,72	380		0,03	8 741	N/S
PRIMES & GRATIFICATIONS	20 927		1,65	27 870		2,26	(6 943)	-24,91
Primes Personnel Belge				234		0,02	(234)	-100,00
Primes 13ème Mois	14 655		1,15				14 655	
Primes Macron NS/CS	2 700		0,21				2 700	
REMBOURSEMENT CARTE ORANGE	3 557		0,28	2 745		0,22	812	29,59
Indemnité Rupture Conventionne				5 510		0,45	(5 510)	-100,00
Indemnité de Licenciement	876		0,07				876	
AVANTAG.NAT. BRUT PERSONNEL BE				116		0,01	(116)	-100,00
AUTR.INDEMN. NS PERSONNEL BELG				1 350		0,11	(1 350)	-100,00
AVANTAG.NAT. NET PERSONNEL BEL				(116)		-0,01	116	100,00
Charges sociales du personnel	**145 848**		**11,47**	**140 444**		**11,40**	**5 404**	**3,85**
URSSAF	79 757		6,27	78 126		6,34	1 631	2,09
RETRAITE	24 766		1,95	23 949		1,94	817	3,41
MUTUELLE	10 975		0,86	8 920		0,72	2 056	23,05
PREVOYANCE CADRE	3 557		0,28	3 280		0,27	277	8,44
PREVOYANCE NON CADRE	1 875		0,15	1 816		0,15	59	3,25
CHARGES PAT BELGE	(55)			1 193		0,10	(1 248)	-104,65
CHARGES SOCIALES / CP	4 426		0,35	375		0,03	4 051	N/S
CHARGES SOCIALES PAT./GRATIF.	750		0,06	(590)		-0,05	1 340	227,07
PEI ABONDEMENT	17 597		1,38	20 345		1,65	(2 748)	-13,51
BONS KDO PERSONNEL REFACT. SII	1 281		0,10	1 197		0,10	84	7,02
MEDECINE DU TRAVAIL & PHARMACI	920		0,07	830		0,07	90	10,88
Autres charges de personnel				167		0,01	(167)	-100,00
Formation Professionnelle				840		0,07	(840)	-100,00
AIDE AU PAIEMENT URSSAF				(3)			3	100,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations	**53 243**		**4,19**	**47 167**		**3,83**	**6 075**	**12,88**
DOT / IMMOBILISATION CORPORELL	53 243		4,19	47 167		3,83	6 075	12,88
Autres charges de gestion courante	**2 230**		**0,18**	**25 464**		**2,07**	**(23 234)**	**-91,24**
Redevances Licences Logiciels								
NOM DE DOMAINE	176		0,01	172		0,01	4	2,48
DROITS D'AUTEUR	1 962		0,15	1 832		0,15	130	7,11
CREANCES IRRECOUVRABLES				20 768		1,69	(20 768)	-100,00
CHARGES DIVERSES DE GEST. COUR	92		0,01	2 692		0,22	(2 600)	-96,59
Résultat d'exploitation	**(765 278)**		**-60,21**	**(749 862)**		**-60,89**	**(15 416)**	**-2,06**
Total des produits financiers	**2 450**		**0,19**	**2 006**		**0,16**	**444**	**22,12**
Produits autres valeurs mob. & créances actif imm.	**2 450**		**0,19**	**2 006**		**0,16**	**444**	**22,12**
REVENUS DES PRETS ELUARD	2 450		0,19	2 006		0,16	444	22,12
Total des charges financières	**106 136**		**8,35**	**29 589**		**2,40**	**76 547**	**258,70**
Intérêts et charges assimilées	**106 136**		**8,35**	**29 589**		**2,40**	**76 547**	**258,70**
INTERETS C/C SIIFFA	105 744		8,32	29 409		2,39	76 334	259,56
Intérêts C/C Pierre 1er Serbie	109		0,01	34			74	214,88
QUOTE PART PERTE PIERRE 1ER	284		0,02	145		0,01	139	95,77
Résultat financier	**(103 686)**		**-8,16**	**(27 583)**		**-2,24**	**(76 103)**	**-275,91**

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023 12 mois		01/01/2022 31/12/2022 12 mois		Variations	%
Résultat courant avant impôts	**(868 964)**	*-68,36*	**(777 444)**	*-63,13*	**(91 520)**	*-11,77*
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice	**(868 964)**	*-68,36*	**(777 444)**	*-63,13*	**(91 520)**	*-11,77*

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 271 086**	*100,00*	**1 231 561**	*100,00*	**39 525**	*3,21*
Ventes de marchandises	117	*0,01*	89	*0,01*	27	*30,49*
- Achats de marchandises	30 467	*N/S*	16 081	*N/S*	14 386	*89,46*
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE	**(30 350)**	*N/S*	**(15 992)**	*N/S*	**(14 358)**	*-89,79*
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	1 270 969	*99,99*	1 231 471	*99,99*	39 498	*3,21*
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 270 969**	*99,99*	**1 231 471**	*99,99*	**39 498**	*3,21*
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	**1 240 619**	*97,60*	**1 215 479**	*98,69*	**25 139**	*2,07*
- Achats stockés approvisionnement	20 838	*1,64*	16 670	*1,35*	4 168	*25,00*
- Variation des stocks et approvisionnement	(2 246)	*-0,18*	(589)	*-0,05*	(1 657)	*281,32*
- Achats de sous-traitance	469	*0,04*			469	
- Achats non stockés	65 089	*5,12*	50 097	*4,07*	14 992	*29,93*
- Autres charges externes	1 413 268	*111,19*	1 350 636	*109,67*	62 632	*4,64*
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**1 497 418**	*117,81*	**1 416 815**	*115,04*	**80 604**	*5,69*
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	**(256 800)**	*-20,20*	**(201 335)**	*-16,35*	**(55 464)**	*-27,55*
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	3 971	*0,31*	3 560	*0,29*	410	*11,53*
- Autres impôts et taxes	26 010	*2,05*	18 920	*1,54*	7 090	*37,48*
- Salaires et traitements	327 528	*25,77*	333 940	*27,12*	(6 413)	*-1,92*
- Charges sociales	145 848	*11,47*	140 444	*11,40*	5 404	*3,85*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(760 157)**	*-59,80*	**(698 200)**	*-56,69*	**(61 957)**	*-8,87*
+ Reprises sur amortissements et provisions			20 768	*1,69*	(20 768)	*-100,0*
+ Autres produits d'exploitation	351	*0,03*	81	*0,01*	269	*330,71*
+ Transfert de charges d'exploitation	50 000	*3,93*	119	*0,01*	49 881	*N/S*
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	53 243	*4,19*	47 167	*3,83*	6 075	*12,88*
- Autres charges de gestion courante	2 230	*0,18*	25 464	*2,07*	(23 234)	*-91,24*
RÉSULTAT EXPLOITATION	**(765 278)**	*-60,21*	**(749 862)**	*-60,89*	**(15 416)**	*-2,06*
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	2 450	*0,19*	2 006	*0,16*	444	*22,12*
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	106 136	*8,35*	29 589	*2,40*	76 547	*258,70*
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(868 964)**	*-68,36*	**(777 444)**	*-63,13*	**(91 520)**	*-11,77*
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(868 964)**	*-68,36*	**(777 444)**	*-63,13*	**(91 520)**	*-11,77*

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 801 576** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 323 887** euros et un total **charges** de **2 192 851** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-868 964** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	29 445					29 445
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**29 445**					**29 445**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	109 041					109 041
	Instal., agencement, aménagement divers	345 496		127 912		3 277	470 130
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	46 455		7 999		5 077	49 377
	Emballages récupérables et divers	237 004					237 004
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**737 996**		**135 911**		**8 354**	**865 553**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	434 444		2 625		175	436 894
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	156 456		4 918			161 374
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**590 900**		**7 543**		**175**	**598 269**
	TOTAL	**1 358 342**		**143 454**		**8 529**	**1 493 267**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	28 900			28 900
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**28 900**			**28 900**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	88 012	910		88 922
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	107 049	35 960		143 009
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	34 009	7 762	5 077	36 694
	Emballages récupérables et divers	215 307	8 610		223 917
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**444 377**	**53 243**	**5 077**	**492 543**
	TOTAL	**473 277**	**53 243**	**5 077**	**521 443**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal [X]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL GORALSKA SERVICES	
SIRET **45014233600020**	
Adresse du principal établissement	**Ancienne adresse en cas de changement**
63 AV DES CHAMPS ELYSEES **75008 PARIS**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère : SIRET 3 1 4 5 1 4 2 3 3 0 0 0 3 5

SAS SIIFFA 34 38 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées **Hôtel et hébergement similaire** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 846 399

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom,l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ECA NEXIA 11 rue Roger Bacon 75017 PARIS Tél : 01.47.66.20.15	Tél :
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément :	Date : Lieu : Paris Qualité et nom du signataire : Gérant Signature : Bertrand MARION

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice: **SARL GORALSKA SERVICES** **31122023**

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL: Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	**SARL GORALSKA SERVICES**
et Date de clôture de l'exercice	**31122023**

K	**DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 63 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 5 0 1 4 2 3 3 6 0 0 0 2 0

Néant ☐ *

			Exercice N, clos le, 31122023			N-1 31122022
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	28 900	AG 28 900		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	545	AM	545	545
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	109 041	AS 88 922	20 119	21 030
	Autres immobilisations corporelles	AT	756 512	AU 403 621	352 891	272 589
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	425 476	CV	425 476	425 476
	Créances rattachées à des participations	BB	11 418	BC	11 418	8 968
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	161 374	BI	161 374	156 456
	TOTAL (II)	BJ	**1 493 267**	BK **521 443**	**971 824**	**885 064**
ACTIF CIRCULANT / STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	13 650	BM	13 650	11 404
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	148 721	BY	148 721	51 860
	Autres créances (3)	BZ	406 772	CA	406 772	203 714
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	19 451	CG	19 451	143 259
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	241 158	CI	241 158	227 654
	TOTAL (III)	CJ	**829 752**	CK	**829 752**	**637 891**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 323 019**	1A **521 443**	**1 801 576**	**1 522 955**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 172 792 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SARL GORALSKA SERVICES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	415 000	415 000
	Report à nouveau	DH	(1 990 907)	(1 213 463)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(868 964)**	**(777 444)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**(2 433 872)**	**(1 564 907)**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 514	216
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 013 414	1 938 146
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 061 511	1 035 866
	Dettes fiscales et sociales	DY	147 801	101 914
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 208	11 721
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**4 235 447**	**3 087 863**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 801 576**	**1 522 955**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont: Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont: Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont: Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 235 447	3 087 863
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 514	216

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	117	FB		FC	117	89
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue { services *	FG	1 270 969	FH		FI	1 270 969	1 231 471
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 271 086**	FK		FL	**1 271 086**	**1 231 561**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	50 000	20 888
	Autres produits (1) (11)					FQ	351	81
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 321 437**	**1 252 530**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	30 467	16 081
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	20 838	16 670
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 246)	(589)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 478 827	1 400 734
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 981	22 480
	Salaires et traitements *					FY	327 528	333 940
	Charges sociales (10)					FZ	145 848	140 444
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili-sations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS				GA	53 243	47 167
	Sur immobili-sations { - dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 230	25 464
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**2 086 715**	**2 002 391**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(765 278)**	**(749 862)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 450	2 006
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**2 450**	**2 006**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	106 136	29 589
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**106 136**	**29 589**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(103 686)**	**(27 583)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(868 964)**	**(777 444)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2024

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SARL GORALSKA SERVICES** Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 323 887**	**1 254 536**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**2 192 851**	**2 031 980**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(868 964)**	**(777 444)**

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	50 000	119
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 138	2 003
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL GORALSKA SERVICES** Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	**29 445**	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	109 041	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	345 496	KW		KX	127 912
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	46 455	LC		LD	7 999
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE	237 004	LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	**737 996**	LO		LP	**135 911**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	434 444	8V		8W	2 625
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	156 456	1U		1V	4 918
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ	**590 900**	LR		LS	**7 543**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**1 358 342**	ØH		ØJ	**143 454**

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV		LW	**29 445**	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	109 041	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	3 277	MN	470 130	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	5 077	MT	49 377	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	237 004	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG	**8 354**	NH	**865 553**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	175	ØY	436 894	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	161 374	2G	
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ	**175**	NK	**598 269**	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	**8 529**	ØL	**1 493 267**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2024

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES**

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	28 900	PF		PG		PH	28 900
TOTAL I		RK	**28 900**	RM		RN		RO	**28 900**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	88 012	QA	910	QB		QC	88 922
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	107 049	QE	35 960	QF		QG	143 009
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 009	QM	7 762	QN	5 077	QO	36 694
	Emballages récupérables et divers	QP	215 307	QR	8 610	QS		QT	223 917
TOTAL II		QU	**444 377**	QV	**53 243**	QW	**5 077**	QX	**492 543**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**473 277**	ØP	**53 243**	ØQ	**5 077**	ØR	**521 443**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2024

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES**

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** Néant ☐ *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	11 418	UM	11 418	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	161 374	UV	161 374	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	148 721		148 721		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	72		72		
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	299 232		299 232		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VP	4 481		4 481		
	Groupe et associés (2)	VC	47 685		47 685		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	55 302		55 302		
	Charges constatées d'avance	VS	241 158		241 158		
	TOTAUX	VT	**969 443**	VU	**969 443**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	47 685				

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 514	3 514		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	500	500		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 061 511	2 061 511		
Personnel et comptes rattachés		8C	52 636	52 636		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	58 905	58 905		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 748	13 748		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	22 512	22 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 012 914	2 012 914		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 208	9 208		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**4 235 447**	VZ **4 235 447**		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122023**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	24 894	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	24 894
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	284
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	**25 178**

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	**868 964**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	716
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies) XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies) PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI)	XG	1 897
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C) YC; Dt déd. exc (art 39 decies D) YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**871 577**

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { déficit (II moins I)		XJ	**846 399**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO **846 399**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
RESULTAT COMPTABLE 2022 PIERRE 1ER SERBIE	284
Totalisation	**284**

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
QP ELUARD	1 897
Totalisation	**1 897**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise **SARL GORALSKA SERVICES**

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	50 160

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 213 463)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(777 444)	Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(1 990 907)
TOTAL I	ØF	**(1 990 907)**	**TOTAL II**		ZH	**(1 990 907)**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		469	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 747 062)	XQ		804 654	767 267
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		98 358	105 092
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		271 410	267 148
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		303 936	261 227
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		**1 478 827**	**1 400 734**
DETAILS DES POSTES — IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		6 964	4 031
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		23 017	18 449
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		**29 981**	**22 480**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		119 304	113 435
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		205 531	191 797
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *	ØB		327 528	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(846 399)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 1 4 5 1 4 2 3 3 0 0 0 3 5			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : SARL GORALSKA SERVICES

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cfétat 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	Long terme ⑩ : 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ : 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
					(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Totalisation												

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES**

Néant [X] *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values A 19 %, ou à 15 % ②	Moins-values A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % ou à 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES**

Néant [x] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012023** et clos le : **31122023** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	6
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 271 086
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	**1 271 086**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	351
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	2 246
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**2 597**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	116 863
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	664 221
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 230
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**783 314**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**490 368**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	490 368

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	1 271 086
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2024

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 450 142 336 000 20

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL GORALSKA SERVICES**

ADRESSE (voie) **63 AV DES CHAMPS ELYSEES**

CODE POSTAL **75008** VILLE **PARIS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	**1**	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	**10 000**
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SAS** Dénomination **SIIFFA**

N° SIREN (si société établie en France) **314514233** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **10 000**

Adresse : N° **34** Voie **rue Camille Pelletan**

Code postal **92300** Commune **LEVALLOIS PERRET** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2024

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 45014236360002 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL GORALSKA SERVICES**

ADRESSE (voie) **63 AV DES CHAMPS ELYSEES**

CODE POSTAL **75008** VILLE **PARIS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	**8**

Forme juridique **SC** Dénomination **SCI DES SABLES**

N° SIREN (si société établie en France) **419475025** % de détention **10,71**

Adresse : N° **63** Voie **avenue des Champs Elysées**

Code postal **75008** Commune **Paris** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SARL** Dénomination **ROYALE 87 SRL**

N° SIREN (si société établie en France) % de détention **10,00**

Adresse : N° **87** Voie **rue Royale**

Code postal **9999999** Commune **BRUXELLES** Pays **BELGIQUE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 A bis 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL GORALSKA SERVICES**

N° SIRET : 4 5 0 1 4 2 3 3 6 0 0 0 2 0

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE 8E CHAMPS ELYSEE
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012023** clos le : **31122023**

I - REINTEGRATIONS — Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	25 178
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	**25 178**
II - DEDUCTIONS — Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	868 964
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	2 613
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RESULTAT FISCAL — TOTAL II	F1	**871 577**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Bénéfice (I-II)	F2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Déficit (II-I)	F3		**846 399**
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6		
Résultat fiscal — Bénéfice	F8		
Résultat fiscal — Déficit	F9		**846 399**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 B bis 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL GORALSKA SERVICES**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE 8E CHAMPS ELYSEE
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS

Exercice ouvert le : **01012023**
clos le : **31122023**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I *a sexies-0* du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	5 563 787
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis		)	M5 ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	5 563 787
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	846 399
Total des déficits restant à reporter					H9	6 410 186

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values A 15 %	Moins-values A 19 %	Moins-values A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ER 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL GORALSKA SERVICES**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
SIE 8E CHAMPS ELYSEE
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **45014233600020**

Exercice ouvert le : **01012023** clos le : **31122023**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	**846 399**
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	**846 399**
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	**846 399**

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI) (6)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 ES 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL GORALSKA SERVICES**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE 8E CHAMPS ELYSEE
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS

SIRET Société intégrée : **45014233600020**

Exercice ouvert le : **01012023** clos le : **31122023**

Néant * ☐

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 FC 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL GORALSKA SERVICES**

N° SIRET : 45014233600020

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE 8E CHAMPS ELYSEE
5 RUE DE LONDRES

75315 PARIS

Exercice ouvert le : **01012023** clos le : **31122023**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 % (1)**	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(846 399)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	**(846 399)**

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2058 PAP2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	SIIFFA
SIREN de la société mère :	314514233
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	**SARL GORALSKA SERVICES**
SIREN de la société intégrée :	**450142336**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE 8E CHAMPS ELYSEE 5 RUE DE LONDRES 75315 PARIS
Exercice ouvert le : **01012023**	clos le : **31122023**

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	**Montants rapportés au résultat d'ensemble**		**Montants déduits du résultat d'ensemble**	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) [2]			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

[1] La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

[2] Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 1330-CVAE
(2024)
Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SARL GORALSKA SERVICES**
Adresse : **63 AV DES CHAMPS ELYSEES**

75008 PARIS

N° Siret de l'établissement principal : **45014233600020**

Activité : **Hôtel et hébergement similaire** Code activité : **6820B**

Déclarant Nom du signataire **Bertrand MARION** Qualité du signataire **Gérant**

A **Paris** Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012023** au **31122023**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	490 368
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 271 086
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00020	75	PARIS		
00038	75	PARIS		

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2069-RCI-SD
(2024)
Formulaire obligatoire

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au titre de l'année civile 2023

Néant X

Dénomination de l'entreprise	SARL GORALSKA SERVICES	N° Siren :	450142336
Adresse	63 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS		

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés X

PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	SIIFFA	N° Siren :	314514233
Adresse			

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local
7510401351385510Z1202427 751040135138	0007 BD BOURDON A\01\00 75004 PARIS 04	500626809 6599 BOURDON-SAINT LOUIS	Locataire	323 842,00	
7510408567325510Z0202473 751040856732	0007 BD BOURDON A\01\00 75004 PARIS 04	500626809 6599 BOURDON-SAINT LOUIS	Locataire	137 933,00	
7510408567345510Z0202483 751040856734	0007 BD BOURDON A\01\01 75004 PARIS 04	500626809 6599 BOURDON-SAINT LOUIS	Locataire	119 942,00	

Annexe 3

Méthodes d’évaluation

[*voir ci-après*]

Valeur réelle des actifs et passifs BOURDON - €

Valeur de l'immeuble	**22 000 000**	
10/2023 - Cabinet WINKEY		
Créances clients	**1 302 880**	
~~Cliens I/C - GORALSAK SERVICES~~	~~1 282 402~~	~~*S'élimine dans la fusion*~~
Clients NON I/C	13 928	
Autres créances	**6 550**	
Disponibilités	**181 270**	
CCA	**4 890**	
TOTAL ACTIFS REELS	**23 495 590**	
Dont "activités annexes"	0	
TOTAL ACTIF NET	**7 609 984**	

C/C SIIFFA	**-7 730 628**	
Dette ARKEA	**-7 707 816**	
Autres dettes financières	**-61 925**	
~~DG GORALSKA SERVICES~~	~~-140 511~~	~~*S'élimine dans la fusion*~~
Autres DG	-61 925	
Dettes FNRS	**-94 361**	
SIIFFA	-6 889	
ELUARD	-18 991	
FNRS NON I/C	-65 658	
FNP NON I/C	-2 823	
Dettes fiscales et sociales	**-288 767**	
Autres dettes	**-2 109**	
TOTAL PASSIFS REELS	**-15 885 606**	

Valeur réelle des actifs et passifs GORALSKA SERVICES - €

Evaluation du fonds de commerce Hôtel GRPB	**3 453 498**
01/2024 - Cabinet ADMA Expertise	
Participations	**1 065 454**
SCI SABLES	1 065 438
ELUARD	15
P1S	1
Créances rattachées à des participations	**11 418**
Dépots de garantie	**412**
~~BOURON ST LOUIS~~	~~145 429~~
BEAUTREILLIS	8 333
SABLES	3 200
DIRIMMO	4 000
SFR	49
GROUP S	363
Stocks	**13 650**
Créances clients	**148 721**
Cliens I/C - SIIFFA	2 310
Client CE (Touques)	2 500
Client BRM	101 828
Clients Hôtel	29 420
Clients FAE I/C BEAUTREILLIS	12 663
Autres créances	**406 772**
C/C SABLES	47 685
Autres	359 087
Disponibilités	**19 451**
CCA	**95 729**
CCA Hôtel	17 743
CCA "activités annexes"	77 986
~~CCA BOURDON ST LOUIS~~	~~145 429~~
TOTAL ACTIFS REELS	**5 215 105**
Dont "activités annexes"	210 510
TOTAL ACTIF NET	**2 442 690**
Dont "activités annexes"	-62 626

Dettes C/C	**-2 012 915**	
C/C SIIFFA	-2 010 857	
C/C P1S	-2 058	
Autres dettes financières	**-500**	
Dettes bancaires	**-3 514**	
Dettes FNRS	**-598 477**	
~~SCI BOURDON SAINT LOUIS~~	~~-1 463 035~~	-180 633
SIIFFA	-56 881	
ELUARD	-141 308	
BEAUTREILLIS	-173 824	
SABLES	-11 835	
DIRIMMO	-78 639	
FNRS NON I/C	-113 437	
FNP NON I/C	-14 216	
FNP BEAUTREILLIS	-7 890	
FNP SABLES	-448	
Dettes fiscales et sociales	**-147 801**	
Autres dettes	**-9 208**	
TOTAL PASSIFS REELS	**-2 772 415**	
Dont "activités annexes"	-273 135	

Valo GS	2 442 690
Valo Bourdon	7 609 984
TOTAL AP. FUSION	**10 052 674**

Valeur titres GS	€	244,27
Valeur titres BSL	€	223,15
Parité		1,09462286

Actionnaires GS	**%**	**Actions**
SIIFFA	100%	10 000,00

Actionnaire Bourdon Saint Louis		**Actions**
SIIFFA	94,997%	32 396
VINAIGRIERS	0,003%	1 705
LABEXA	5%	1
Total	100,000%	34 102

=> Actionariat entite fusionée		**Actions**	**%**
SIIFFA	96,21%	43 342	96,21%
LABEXA	3,79%	1 705	3,78%
VINAIGRIERS	0,00%	1	0,00%
Total	100,00%	45 048	100,00%

FAUX